ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2025

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

SÉANCE DU 17 MARS 2025 A 19H30

Le 17 mars 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, , Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Brahim OUAREM (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD),Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Philippe ROGER) Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI) Zagros-Hammi TUM (Pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le maire propose comme secrétaire de séance de Mme Patricia BARTOLI.

PISCINE D'EN FACE

1- TARIFS DES STANDS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

(Rapporteur : Maria DE JESUS CARLOS)

Les Journées Européennes des Métiers d'Art, manifestions d'envergure européenne permettant de rapprocher les professionnels des métiers d'art du grand public à travers des expositions, des démonstrations de savoir-faire et des ateliers découverte, se tiennent à La Piscine D'en Face depuis 2021.
Cet événement, porté par les artisanes d'arts de la PDF jusqu'en 2023, a connu un succès croissant, attirant près de 900 visiteurs lors de l'édition 2024, désormais co-organisée par la municipalité.

L'événement se déroulant sur trois jours, des coûts incompressibles liés à la présence d'agents de sécurité et à l'organisation sont à prévoir.

Afin d'équilibrer le budget sans faire peser cette charge sur la municipalité, il a été décidé d'introduire une tarification de droit d'exposition pour les professionnels présents, qui auront ainsi l'opportunité de promouvoir leur activité.

Le montant de cette participation a été fixé à 70€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE – JEUNESSE

2- ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES COMMUNALES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES ANNEE 2024/2025

(Rapporteur : Philippe ROGER)

Cette délibération a pour objet d'accorder une aide exceptionnelle aux écoles qui ont présenté des projets spécifiques culturels, sportifs ou autres pour l'année scolaire 2024-2025.

L'ensemble des projets présentés a été étudié en partenariat avec une conseillère pédagogique de l'Education Nationale

PROJETS DIVERS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 996.65 € :

ECOLES MATERNELLES :

- Joliot CURIE : matériel pour fabrication de mascottes NouNah, bouliers de calcul, chaîne de calcul
- Youri GAGARINE : matériel pour une mise en place de jeux mathématiques et jeux de société afin de développer des stratégies de résolution de problèmes
- Louis PERGAUD achats de support/cartes pour Kamishibaï, tableaux bavards, compléter et réactualiser la BCD

ECOLES ELEMENTAIRES :

- Jean JAURES films à l'espace Marcel CARNE pour faire découvrir des œuvres du 7ème art
- Romain ROLLAND matériel, transport, sorties et intervenants pour des séances de prestation création chorégraphique.

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
Joliot CURIE = 500 €	Jean JAURES = 700 €
Youri GAGARINE = 896,65 €	Romain ROLLAND = 1 300 €
Louis PERGAUD = 600 €	

Ces subventions sont versées sur les coopératives des écoles concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

3- CREATION D'UN TARIF A LA DEMI JOURNEE POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS DES ENFANTS BENEFICIANT DE STAGES DE REMISE A NIVEAU PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

(Rapporteur : Philippe ROGER)

L'Education nationale propose des stages de remise à niveau à destination des élèves Génovéfains qui nécessitent un accompagnement particulier.

Les stages de remise à niveau sont organisés et encadrés par des professeurs des écoles de 9h à 12h lors des vacances scolaires sur la base du volontariat.

Afin de favoriser l'accès à ce dispositif pour les enfants d'élémentaire dont les parents travaillent, il est proposé de prévoir un mode de garde complémentaire, à partir de midi, dans les accueils de loisirs municipaux.

Dans ce cadre il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un tarif à la demi-journée avec restauration pour l'accueil des enfants concernés par ce dispositif tel que précisé ci-après :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	APRES MIDI AVEC REPAS	APRES MIDI AVEC REPAS PAI
Jusqu'à 273.15	0,96	0,82
273.16 à 291.35	1,44	1,22
291.36 à 328.79	1,92	1,63
328.80 à 382.46	2,64	2,24
382.47 à 455.38	3,36	2,86
455.39 à 546.13	4,08	3,47
546.14 à 655.62	4,80	4,08
655.63 à 782.92	5,52	4,69
782.93 à 928.78	6,24	5,30
928.79 à 1092.63	6,96	5,92
1092.64 à 1274.69	7,68	6,53
1274.70 à 1475.09	8,40	7,14
1475.10 à 1693.51	8,56	7,28
1693.52 à 1731.78	8,88	7,55
Plus de 1731.79	9,60	8,16

Intervention de Mme Rolly : Cela concerne seulement les parents qui travaillent ?

Intervention M. Roger : Oui tout à fait.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4- MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL AU SEIN DU TIERS-LIEU JEUNESSE CLAUDE ROLLAND AU PROFIT DE LA MJC (MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE)

(Rapporteur : Héritier LUNDA)

La commune soutient, de longue date, les associations menant des actions éducatives, sportives, culturelles, et toutes autres actions participant au développement de la cohésion entre les habitants, au lien intergénérationnel, à la sauvegarde de l'environnement, à la protection des valeurs de la République et à toute autre action d'intérêt général sur le territoire de la commune.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Sainte-Geneviève-des-Bois est une structure associative, ayant pour objectif la responsabilisation et l'autonomie des jeunes citoyens dans une perspective d'éducation populaire. Elle dispose d'un Espace de Vie Sociale (EVS) agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales qui propose des ateliers parents-enfants, d'une ludothèque installée dans les locaux de la médiathèque Olivier Léonhardt, des activités de loisirs créatifs et de la danse urbaine dans le cadre de la Ste Jeunes Urban School.

Pour renforcer les liens avec le public jeunes, la ville a souhaité ouvrir un tiers-lieu jeunesse, espace innovant et ressources pour les jeunes et pour les acteurs du territoire œuvrant pour les jeunes.
Situé dans les anciens locaux de la Maison des Services Publics, en face du lycée Einstein, ce tiers-lieu jeunesse Claude Rolland sera inauguré le 5 avril prochain.

La MJC, à l'instar de la Mission Locale, disposera de locaux dédiés (de 43 m²) au sein de ce nouvel équipement permettant de favoriser le lien avec les jeunes et de développer le maillage partenarial avec l'ensemble des acteurs travaillant en direction du public jeunes.

L'objet de cette délibération est donc :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite de locaux à la MJC au sein du tiers-lieu jeunesse Claude Rolland ;
- d'approuver les termes de cette convention qui précise notamment que cette gratuité n'est accordée que sous réserve du respect par l'association du Contrat d'Engagement Républicain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Mme Ferroudji ne prend pas part au vote en qualité de présidente de la MJC.

5- MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL AU SEIN DU TIERS-LIEU JEUNESSE CLAUDE ROLLAND AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE

(Rapporteur : Héritier LUNDA)

La commune soutient, de longue date, les associations menant des actions éducatives, sportives, culturelles, et toutes autres actions participant au développement de la cohésion entre les habitants, au lien intergénérationnel, à la sauvegarde de l'environnement, à la protection des valeurs de la République et à toute autre action d'intérêt général sur le territoire de la commune.

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire et en quête d'emploi ou de formation dans leur insertion socioprofessionnelle en collaboration avec les partenaires économiques et institutionnels du territoire.

Les services offerts par la Mission Locale du Val d'Orge incluent :

- Un accompagnement individualisé où chaque jeune est suivi personnellement par un conseiller référent.
- Une aide dans la construction du parcours professionnel, incluant formation, emploi et création d'activité

Pour renforcer les liens avec le public jeunes, la ville a souhaité ouvrir un tiers-lieu jeunesse, espace innovant et ressources pour les jeunes et pour les acteurs du territoire œuvrant pour les jeunes.
Situé dans les anciens locaux de la Maison des Services Publics, en face du lycée Einstein, ce tiers-lieu jeunesse Claude Rolland sera inauguré le 5 avril prochain.
La Mission Locale, à l'instar de la MJC, disposera de locaux dédiés (de 102,98 m²) au sein de ce nouvel équipement permettant de favoriser le « aller vers » et de développer le maillage partenarial avec l'ensemble des acteurs travaillant en direction du public jeunes.

L'objet de cette délibération est donc :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite de locaux à la Mission Locale du Val d'Orge au sein du tiers-lieu jeunesse Claude Rolland,
- d'approuver les termes de cette convention qui précise notamment que cette gratuité n'est accordée que sous réserve du respect par l'association du Contrat d'Engagement Républicain.

Intervention de M. Le Maire
Merci pour cette présentation.
Nous passons ces délibérations ce soir puisque les travaux au sein du Tiers-lieu jeunesse ont été achevés. Il s'agit d'un projet important, je remercie la mission locale et la MJC d'avoir accompagné ce projet et d'avoir cru à cette dynamique qui permet d'accueillir et d'offrir des services beaucoup plus importants en direction de la jeunesse génovéfaine.
Mme Rolly.

Intervention de Mme Rolly
Nous sommes bien sûr d'accord sur le principe mais nous avons une question par rapport aux signatures de la convention à propos de la Mission locale. D'après nos informations, M. Lunda aurait présenté sa démission fin novembre et, il ne serait plus à la date de la signature le 20 mars 2025 président de la mission locale, M. Sylvain Tanguy le remplacerait. Pourriez-vous nous apporter des indications par rapport à cette signature ?

Intervention de M. le Maire
Effectivement, M. Sylvain Tanguy assure la présidence de la mission locale depuis quelques mois maintenant à aucun moment il ne m'a fait part d'orientations différentes à celles qui avaient été prises. Lorsque l'on est président d'une structure telle que la mission locale, on est en réalité président d'un conseil d'administration. Si toutefois des évolutions étaient envisagées dans les années à venir sur les choix stratégiques et sur les orientations de la mission locale, les locaux existent et nous pourrions trouver un autre partenaire associatif qui s'adresserait à la jeunesse. Au travers de ce Tiers-lieu jeunesse, nous avons souhaité avoir des points d'accès aux droits, à l'information et à l'accompagnement. M. Lunda évoquait les permanences "Allez vers", il s'agissait d'une demande du conseil d'administration de créer des postes qui ne soient pas des postes en physique au sein du siège de la mission locale mais qu'ils soient bien au plus proche des jeunes et des quartiers. C'est la raison pour laquelle en accompagnement de cette mesure qui était voulue par

la mission locale nous avons proposé au sein de ce Tiers-lieu jeunesse de façon aussi à avoir une dynamique pour accompagner la visibilité de ces éducateurs puisqu'ils vont résider au sein de ce lieu.
Il n'y a pas de risque particulier, aujourd'hui, il n'y a pas d'indications venant du nouveau président de la mission locale pour changer les termes de la convention. Bien évidemment, dans le document nous indiquerons le nouveau président.

Intervention de M. Chollet
En effet, comme l'a précisé Mme Rolly au début de son intervention, nous sommes pour sur le fond mais il y avait une question légale, il nous semblait difficile d'approuver une délibération dans laquelle il y avait une signature de convention où le président n'était plus président et je pense qu'en terme de contrôle de légalité, cela aurait posé problème.

Intervention de M. Le Maire
Vous avez bien fait de faire cette remarque, nous allons corriger et mentionner le nouveau président de la Mission locale M. Sylvain Tanguy.

Intervention de M. Zlowodzki
Pourriez-vous nous rappeler les communes concernées par la Mission locale du Val d'Orge ?
Et concernant ce budget, il y a d'autres financeurs que la ville, quels sont les autres financements que faisait la ville jusqu'à présent ? Du fait que nous mettons un local à disposition, cela pourrait-il réduire les apports que nous faisons pour financer la Mission locale ?

Intervention de M. le Maire
Non, ce ne sera pas le cas, j'y reviendrai.

Intervention de M. Lunda
Les villes concernées par la Mission locale du Val d'Orge sont Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Epinay-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Longpont et le Plessis Pâté.

Intervention de M. Le Maire
Il s'agit du périmètre de la Mission locale du Val d'Orge puisque sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, il y a deux missions locales, celle-ci et la Mission locale des Trois Vallées dont le périmètre va jusqu'à Dourdan.
S'agissant de la mise à disposition gratuite du local, cela ne vient pas en déduction du financement que pourra mettre la ville dans le fonctionnement de la Mission locale puisque le financement des missions locales est assuré en grande partie par la région, par le département et par l'agglomération. Nous sommes sur une mise à disposition de façon à accentuer l'accompagnement de l'action des missions locales en direction des jeunes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Lunda ne prend pas part au vote.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

SANTE

6- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU CMPP, BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 7 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2025 à partir du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Le présent document vise donc à présenter au conseil municipal les grandes orientations du budget du CMPP notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le CMPP, tout comme le SSIAD, bénéficie d'un financement de la sécurité sociale établit sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CMPP est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

Ce budget annexe de la ville est transmis à l'ARS fin octobre de l'année n-1.

Les orientations spécifiques au CMPP

Pour rappel, le CMPP de Sainte Geneviève des Bois, ouvert en 1971, assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement. Il assure un service public dont l'accès à des soins de qualité est égal pour tous.
Ces soins sont mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'enfant est toujours reçu dans sa globalité et les manifestations symptomatiques replacées dans son histoire et de son environnement notamment familial. L'implication parentale est ainsi recherchée tout au long de la prise en charge.

Le CMPP s'est engagé dans la négociation d'un CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus entre l'ARS et les établissements médicosociaux. Une signature est prévue en décembre 2025 pour une prise d'effet le 1er janvier 2026.

La conclusion d'un CPOM entraîne le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. En cas d'excédent, le gestionnaire est libre de l'affectation de ce surplus. Les établissements profitent d'une plus grande liberté dans le pilotage stratégique et financier des fonds.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Les propositions tarifaires transmises à l'ARS
Le CMPP bénéficie d'un financement de la sécurité sociale. Il est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

L'ARS fixe également le nombre d'actes à réaliser au regard du budget de l'établissement. Les actes sont remboursés à 100 % par la sécurité sociale et facturés directement aux différentes caisses d'assurance maladie.
L'activité prévisionnelle 2025 du CMPP a été calculée sur la moyenne d'activité des 3 derniers exercices. Compte tenu des difficultés de recrutement pour pourvoir les postes vacants (psychologues et orthophonistes), nous avons proposé un objectif de 4500 actes à réaliser.

Comme le budget prévisionnel a dû être envoyé aux tutelles le 31 octobre 2024, il s'appuie par conséquent pour son élaboration sur les données 2024 du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de l'ARS Île-de-France. Le taux d'actualisation à appliquer est mentionné dans ce ROB et dépend de la catégorie d'établissements.

FONCTIONNEMENT

Groupe I (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)

Budget proposé 2024 : **: 60 643,08 €**
Budget autorisé ARS : **62 865.13 €**
Budget proposé 2025 : 117 610 €

Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 117 610 € contre 60 643 € en 2024.

L'augmentation prévoit en mesures nouvelles les remboursements à la ville des charges d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage pour 34 582 € et les frais de ressources support (RH, finances, SI,…) pour 20 507 €.

Le groupe I est donc présenté avec un total de 117 610 €

Groupe II (Dépenses afférentes au personnel)

Budget proposé 2024 : **954 661.12 €**
Budget autorisé ARS : 954 570.37 €
Budget proposé 2025 : 998 080 €

Plusieurs postes restent à pourvoir au total, sur les 16,40 ETP accordés, seuls 9,6 ETP sont actuellement occupés, laissant 6,8 ETP vacants
Le groupe II tient compte du taux d'augmentation de 4 % prévu par la collectivité et de la comptabilisation en mesure nouvelle de 1 000€ annuel de cumul d'activités à titre accessoire pour la psychopédagogue détachée par l'Éducation nationale (temps supplémentaire par suite de la réorganisation du temps de consultation de 1 heure précédemment à 50 minutes actuellement).

Le groupe II est donc présenté avec un total de 998 080 €

Groupe III (Dépenses afférentes à la structure)

Budget proposé 2024 : **59 433.80 €**
Budget autorisé ARS : **30 440.56 €**
Budget proposé 2025 : 174 771 €

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Les dépenses prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 64 310 € de reconduction dont la dotation aux amortissements à hauteur de 45 512 €.

Dépenses afférentes à la structure : 174 771 € contre 59 433.80 € en 2024.

L'augmentation est due à l'inscription en mesure nouvelle de :

- 101 181 € de loyers pour le CMPP route de Longpont et l'antenne de St Hubert,
- 3 200€ d'abonnement Microsoft365 (mise à jour obligatoire en 2025),
- 5 000€ pour l'entretien et réparations des locaux des deux antennes du CMPP,
- 1 080€ pour la taxe sur les ordures ménagères.

Le groupe III est donc présenté avec un total de 174 771 €

Le total des dépenses des groupes I + II + III s'élève à 1 290 461 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (N- 2 selon la nomenclature M22)

Il est demandé en prévision des travaux et du CPOM qui sera signé en 2026 d'affecter le résultat administratif de 391 465.22 € en réserves d'investissement et d'amortissement.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

Des produits de gestion courante pour 4 €,
Du remboursement de la collectivité pour les 20% d'un ETP de psychologue pour un montant de 15 007,50 €,
Des reprises sur dépréciations et provisions pour 7 245 €,
Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation.

Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 290 461 €

INVESTISSEMENT

Les ressources d'investissements sont composées :

FCTVA pour 3 150 €
Amortissements des immobilisations pour un montant de 45 512 €
Dépréciation des comptes de tiers pour 2 512 €

Soit un total des ressources d'investissement de 51 174 €

Les emplois d'investissement sont prévus à hauteur de :
Immobilisations corporelles pour 43 929 €
Reprise sur provision pour 7 245 €

Soit un total des emplois d'investissement de 51 174 €

Intervention de M. Zlowodzki
J'ai deux questions concernant cette délibération.
Comment se fait-il que 34 582 € de charge d'eau, d'électricité et de chauffage n'aient pas été payées la bonne année et soient reportées d'une année sur l'autre ? Cela ne me paraît pas conforme aux principes de comptabilité puisque les charges doivent être affectées à l'exercice correspondant.
Pourquoi y-a-t-il 100 000 € de loyer? Cela veut dire qu'il n'était pas perçus l'année précédente. Au final, si c'est la ville qui paie elle-même les loyers qu'elle facture au CMPP, quel est l'intérêt de cette opération ?
Aussi, nous avons un budget autorisé pour 2024 d'environ 60 000 € et l'on propose un budget de 117 000 €, il s'agit du double, qu'est-ce que cela signifie?

Intervention de M. le Maire
Il s'agit pour les 30 000 € que vous évoquez d'une refacturation. Concernant les 100 000 €, il s'agit d'une négociation faite avec l'ARS dans le sens où la ville porte le loyer mais que si le CMPP était dans des locaux privés pour lesquels nous paierions un loyer, celui-ci serait refacturé. Nous sommes le seul CMPP municipal, au travers du département, les CMPP qui sont associatifs refacturent le loyer auprès de l'ARS, c'est cela qui a été négocié.

Intervention de M. Zlowodzki
Ma dernière question concernait un des budgets sur le fonctionnement, sur les dépenses afférentes à l'exploitation courante, il y a environ 60 000 € de budget en 2024 autorisé par l'ARS, nous allons passer à 117 000, qu'est-ce que cela va changer si nous proposons un budget plus élevé? C'est en page 21.

Intervention de M. le Maire
Dans le cadre des échanges que nous avons avec l'ARS, chaque année nous négocions et nous refacturons à l'ARS les éléments liés au fonctionnement du CMPP. Nous faisons d'abord une demande puis l'ARS nous fait un retour.

Cette délibération est adoptée à 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

7- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU SSIAD, BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 7 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2025 à partir du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Le présent document vise donc à présenter au Conseil municipal, les grandes orientations du budget du SSIAD notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le SSIAD, tout comme le CMPP, sont des établissements dont les budgets sont établis sous la tutelle de l'Agenre Régionale de Santé (ARS).

Les orientations spécifiques au SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été créé en 1984. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers.

Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

La proposition tarifaire de l'ARS

Le SSIAD bénéficie d'un financement de la sécurité sociale et est sous la tutelle de l'ARS.

Depuis la réforme tarifaire débutée en 2023, le SSIAD n'a plus à présenter à l'ARS de budget prévisionnel. Le SSIAD a reçu en revanche en date du 13 décembre 2024 la décision tarifaire N°27526 portant fixation de la dotation globale de soins nous notifiant dans son article 2 : « A compter du 1er janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, que la dotation globale de soins est fixée, à titre transitoire, à 1 386 367.76 € (douzième applicable s'élevant à 115 530.65 €) » et ventilée ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

1- Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

En 2025, le total du groupe I est de 159 180.64 €
Celui de 2024 était de 137 836.85 €.

2- Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Le total du groupe II est de 1 178 357.12 €
Celui de 2024 était de 1 157 542 €

3- Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Le total du groupe III est de 48 830 €
Celui de 2024 était de 40 244.88 €

Le total des dépenses des groupes I + II + III s'élève à 1 386 367,76 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

- Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation

Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 386 367,76 €

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

INVESTISSEMENTS

Les ressources d'investissements sont de : **24 952 €**
Les emplois d'investissement sont de : **24 952 €**

Cette délibération est adoptée à 37 voix pour, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME

8- RAPPORT D'ACTIVITE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION – ANNEE 2023

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Cœur d'Essonne Agglomération c'est 21 communes et 203 000 habitants, avec une économie dynamique qui génère 60 000 emplois. Forte de 59 élus communautaires et 670 agents, elle œuvre chaque jour pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et développer un territoire innovant, durable et solidaire.
Avec un engagement quotidien pour le bien-être des habitants
Grâce à une gestion rigoureuse et des investissements ambitieux, près de 5000 interventions ont été réalisées en 2023 sur la voirie, le réseau d'assainissement ou encore sur l'éclairage public.
Au quotidien, 30 équipements culturels et 11 équipements sportifs sont gérés par cœur d'Essonne afin d'assurer des services de proximité essentiels à tous. A Ste Geneviève, c'est notamment le cas du stade nautique et de la médiathèque Olivier Léonhardt qui est aujourd'hui la médiathèque la plus fréquentée de l'agglomération avec 98 000 visiteurs par an.

Mais l'agglo c'est aussi des actions fortes pour faire de notre territoire un territoire exemplaire en matière de transition écologique
Face aux défis climatiques et énergétiques, Cœur d'Essonne met en place des actions concrètes en faveur de la sobriété énergétique. 10% de l'éclairage public est modernisé chaque année. Tous les feux tricolores ont été remplacés par des ampoules LED, et la température de chauffe dans les équipements communautaires a été ajustée, tout en maintenant l'ouverture des six piscines communautaires.
L'écologie est au cœur des actions menées, avec le développement des circuits courts et le soutien à l'agriculture biologique. Grâce au projet Sésame, l'approvisionnement local de la cuisine centrale intercommunale a été renforcé, 13 fermes ont été créées ou pérennisées, et 1 000 habitants ont participé à la Fête Champêtre organisée à la ferme de l'envol pour célébrer et découvrir la transition agricole et alimentaire et une autre manière de consommer, plus locale, plus responsable.
Les initiatives pour la biodiversité se multiplient, avec notamment la plantation d'une forêt urbaine à Villiers-sur-Orge, la renaturation du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge et la création d'un verger dans le parc des Mares Yvon.
Cœur d'Essonne a initié également le plan 100 000 arbres et de nombreux sujets ont été plantés notamment dans le Parc de la Chataigneraie, sur l'avenue de la liberté et l'avenue Jacques Duclos mais aussi devant l'hôtel de ville.
Enfin, 195 kilomètres de pistes cyclables sont déjà aménagés, facilitant les déplacements doux et durables sur le territoire.

Par ailleurs, Cœur d'Essonne fait de la solidarité une priorité. 117 000 euros ont été attribués aux associations œuvrant pour la cohésion sociale, et 24 000 actes d'accueil et 5 000 accompagnements administratifs ont été réalisés pour faciliter l'accès aux droits.
L'accessibilité est également renforcée, avec des aménagements dédiés aux personnes en situation de handicap : 708 passages piétons équipés de dispositifs sonores et des arrêts de bus adaptés.
D'autre part, un Campus Jeunes est organisé chaque année pour favoriser l'insertion professionnelle, tandis que 20 événements emplois ont permis d'accompagner les jeunes en recherche. Et j'en profite pour vous inviter ce mercredi à la salle Gérard Philipe à l'Edition 2025 du campus jeune à partir de 13h.

Cœur d'Essonne c'est aussi un territoire attractif et innovant
L'attractivité économique et culturelle de l'Agglomération se renforce grâce à des projets ambitieux.
La Base Aérienne 217 devient un pôle de développement incontournable, accueillant 430 000 festivaliers à la Fête de l'Humanité, lançant un village de l'innovation sur 1,5 hectare et poursuivant les tests de véhicules autonomes.
Les perspectives de développement se concrétisent avec le projet Air Tech 217, qui offrira 1156 m² d'espaces dédiés aux jeunes entreprises innovantes, et l'accompagnement de l'implantation de studios de cinéma sur la base.
Les aménagements urbains se poursuivent avec la rénovation des pôles gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Saint-Michel-sur-Orge et d'Arpajon, ainsi que l'amélioration des 30 zones d'activités économiques du territoire.
Cœur d'Essonne est une Agglomération qui innove, qui protège et qui prépare l'avenir. Ces engagements se poursuivent aujourd'hui, avec toujours un même objectif : construire ensemble un territoire dynamique, attractif et durable, au service de ses habitants.
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal

Les membres prennent acte de cette communication.

9- DENOMINATION D'UNE VOIE

(Rapporteur : Jean-Pierre VIMARD)

Dans le cadre du permis de construire accordé pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle par CDC HABITAT, il s'est avéré que le projet est desservi par la voirie existante située entre la rue Frédéric Henri Manhés et la rue de Cuverville. Cette voirie ne desservant actuellement aucune habitation n'a pas été dénommée.

Par conséquent, il y a donc lieu de dénommer celle-ci. La voie est dénommée Marie Marvingt.

« **Marie Marvingt** est née à Aurillac le 20 février 1875 et décédée le 14 décembre 1963 à Laxou.
Surnommée la "fiancée du danger", elle est à la fois une pionnière de l'aviation, une inventrice, sportive, alpiniste, infirmière et journaliste française.
D'abord connue pour ses nombreux exploits sportifs avant la Première Guerre Mondiale, elle pratique à la fois l'alpinisme, le cyclisme, le tir sportif et la natation.
Elle est notamment la première femme à terminer le tour de France en 1908. Bien que cet exploit reste officieux en raison du refus émis par les organisateurs concernant sa participation au Tour.
Aéronaute puis aviatrice, elle est l'une des premières femmes à voler seule et la première à traverser la Manche du continent vers l'Angleterre en 1909. Elle établit l'année suivante le premier record de la coupe Femina, une compétition aérienne réservée aux aviatrices.
Ambassadrice de l'aviation sanitaire, elle conçoit un prototype d'avion-ambulance qu'elle ne réussira pas à construire avant la Première Guerre Mondiale.

Participant à deux opérations de bombardement au cours de la guerre, elle se verra écarter suite à un refus officiel de l'armée. Elle recevra malgré tout, la croix de guerre 14 - 18 pour ses exploits militaires.
Elle devient alors infirmière et correspondante de guerre. Rejoignant finalement le front comme Poilu, elle y reste 47 jours déguisée en homme avant d'être démasquée. Elle sera exceptionnellement autorisée par le Maréchal Foch à rejoindre une nouvelle unité en tant qu'infirmière.
Usant de ses talents de skieuse, elle participe notamment à l'évacuation des blessés dans les Dolomites sur le front italien.
Après-guerre, elle reste journaliste et part vivre au Maroc où elle fonde le premier lieu de formation dédié aux infirmières pilotes d'avions sanitaires. Elle reçoit la médaille de la Paix.
Elle fait toujours partie de ce service lors de la seconde guerre mondiale au cours de laquelle elle invente un type de suture chirurgicale qui minimise le risque d'infection sur le champ de bataille.
Elle poursuit son activité sportive dans le cyclisme et prépare son brevet de pilote d'hélicoptère jusqu'à sa mort.
Comptabilisant trente-quatre décorations, elle est la femme la plus décorée de l'histoire de France. Parmi ses nombreuses distinctions, il est à noter qu'elle est officière de la Légion d'honneur. »

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder à la dénomination de cette voirie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

10- CONCESSIONS DE TERRAINS, CASES ET CAVEAUX PROVISOIRES DANS LES CIMETIERES

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Depuis le 1er avril 2022, sont appliqués les tarifs de concessions funéraires suivants :

Concessions de terrain	
Concession de 5 ans	Gratuit pour indigents et enfants sans vie
Concession de 15 ans	266 euros
Concession de 30 ans	556 euros
Concession de 50 ans	1 383 euros

Concessions de columbarium*	
Concession de 15 ans	845 euros
Concession de 30 ans	1 300 euros

* *Plaque de fermeture incluse dans la concession*

Séjour en caveau provisoire	
Première quinzaine	37 euros
Par jour au-delà du 15ème jour	8 euros

A partir d'avril 2025, il est proposé au conseil municipal de rééquilibrer les tarifs des cases de colombarium. A l'année, les concessions de 30 ans sont en effet moins chères que les concessions de 15 ans. Aussi, il est proposé une hausse différenciée des deux tarifs :

Case de 15 ans : + 5 euros soit + 0,6%
Case de 30 ans : + 117 euros soit + 9%

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Pour les concessions de terrain, il est proposé de continuer à moduler l'évolution des tarifs en fonction de la durée, afin d'inciter les familles à acquérir des concessions de courte durée :

Concession de 15 ans : + 2 euros soit + 1%
Concession de 30 ans : + 11 euros soit + 2%
Concession de 50 ans : + 41 euros soit + 3 %

Il est enfin proposé de créer un nouveau tarif pour le renouvellement des concessions des enfants sans vie. Actuellement, les cinq premières années sont gratuites. Le renouvellement est aujourd'hui opéré au tarif ordinaire des concessions de terrain, alors même que la concession est plus petite :

Concession de 15 ans enfants sans vie : 134 euros
Concession de 30 ans enfants sans vie : 284 euros
Concession de 50 ans enfants sans vie : 712 euros

Les tarifs des caveaux provisoires resteraient inchangés. Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter ces différents tarifs, avec prise d'effet au 1er avril 2025.

Intervention de M. Zlowodzki
Il est presque choquant d'inciter à prendre des caveaux de 15 ans au lieu de 30 ans avec une augmentation de près de 9% sur les concessions importantes. Pour les finances de la ville, cela n'a aucun impact. Cela fait 15 ans que nous ne facturons pas 100 000 € au CMPP. A titre comparatif, cela fait pas mal de concessions qui auraient pu être payées avec cette somme ! Cette question est importante, il y a aussi une notion de respect à avoir envers les personnes qui ne sont plus là. Je voterai donc contre cette délibération dans le sens où cette augmentation symbolique n'a pas de réel intérêt pour le budget de la ville. Nous pourrions plutôt trouver des augmentations au niveau du foncier de l'agglomération.

Intervention de Mme Vasseur :
Concernant les concessions perpétuelles ou les concessions de 50 ans, souvent, à la fin de ces concessions, elles sont en état d'abandon parce que les héritiers ou les descendants ont déménagé, l'entretien n'est plus fait et la mémoire se perd. Nous sommes alors obligés de faire toute une procédure pour faire des reprises de concessions que nous constatons en état d'abandon. C'est en général ce qu'il se passe dans les cimetières et pas uniquement à Sainte-Geneviève-des-Bois. Le fait d'avoir à renouveler des concessions au bout de 30 ans ou de 50 ans pour les perpétuelles permet d'avoir un état de conservation des concessions et des cimetières. Nous visitons assez régulièrement le cimetière pour voir s'il est possible de recontacter les familles : souvent, dans l'ordre général des choses, la personne qui achète la concession est un mari ou une femme qui prévoit une concession familiale, nous avons alors une adresse mais lorsque cette personne décède nous n'avons pas forcément les noms et adresses des enfants. Il est difficile de les contacter même si c'est simplement pour leur signaler que le monument menace de s'écrouler et que des réparations sont nécessaires. Des familles passent seulement tous les 2 ou 3 ans voire plus rarement et nous nous retrouvons avec des dizaines de concessions dans cet état. Le fait d'inciter un renouvellement tous les 30 ans soit environ une génération, cela permet un meilleur entretien des concessions sur le plus long terme. Nous essayons de faire en sorte que les familles choisissent plutôt des périodes qui soient en adéquation avec l'entretien qu'elles peuvent faire des tombes de leurs ascendants.

Intervention de M. Zlowodzki :
Je comprends bien entendu les contraintes et le souci pour avertir les familles et les héritiers afin qu'ils puissent le plus possible assumer l'entretien des tombes, cela demande du temps et du travail à la ville. Néanmoins, par rapport à la vision du service public, il y a aussi une question de respect de nos prédécesseurs et nous pourrions faire cet entretien. Il s'agit de ma vision des choses mais je comprends aussi que cela finisse par poser question, nous ne sommes pas la seule commune à agir ainsi mais je pense que nous pourrions trouver le budget pour entretenir les tombes même lorsque les familles ne le font plus.

Intervention de Mme Vasseur :
Le problème est qu'il s'agit de la propriété des familles. Nous vendons une concession qui devient la propriété de la famille, nous sommes en charge de l'entretien des parties communes mais les concessions et les tombes sont à la charge des familles exclusivement. Nous vendons le terrain qui devient la propriété du concessionnaire et de ses héritiers ensuite, nous ne pouvons pas y toucher. Nous essayons toujours de contacter les descendants mais cela n'est pas simple s'ils ont déménagé ou ne se sont pas manifestés, d'autant que les enfants ne savent pas forcément que les parents ou les grands-parents sont propriétaires d'une concession. Il y a de nombreuses familles que nous n'arrivons pas à contacter, ne serait-ce que dans une période de 15 ou 20 ans. Il faut retenir que la concession une fois vendue ne nous appartient plus, elle appartient aux familles et nous ne pouvons pas l'entretenir pour eux.

Intervention de M. le maire :
Nous avions eu l'occasion d'en parler il y a deux ans lorsqu'un article polémique était sorti sur le fait que la ville refusait durant la guerre en Ukraine de percevoir le paiement des concessions par la Fédération de Russie, cet article avait laissé à penser que nous allions relever l'ensemble des tombes. Durant des décennies, celles et ceux qui ont siégé au conseil municipal ont fait le choix de ne pas relever les tombes russes. Nous continuons de le faire et c'est une bonne chose. Je rappelle que comme le disait Nathalie, nous n'avons pas le droit d'entretenir ces tombes. Aujourd'hui, une association russe s'est constituée et des bénévoles viennent nettoyer ces tombes mais, là encore, nous sommes dans un cadre juridique où le temps du paiement de la concession, celle-ci est une propriété privée sur le cimetière communal.

Intervention de M. Chollet :
Est-ce qu'un cimetière peut être classé monument historique ?

Intervention de M. le Maire:
Une partie du cimetière est classée monument historique, il s'agit de la chapelle et notamment la crypte en dessous de celle-ci.
Je ne pense pas qu'un cimetière puisse être entièrement classé sauf s'il a un intérêt historique comme celui du Père Lachaise. Je ne sais pas si cela est possible de classer l'ensemble de la parcelle.

Intervention de M. Zlowodzki :
Merci pour ces échanges.
Pourriez-vous faire un point sur les fonds que nous devons recevoir de la Russie sur la partie de l'entretien du cimetière russe durant ces dernières années ? Continuons-nous à les accepter ou les avons-nous refuser à un moment? Quelles en sont les conséquences et les montants?

Intervention M. le maire :
Il n'y a pas de fonds venant de la Fédération de Russie pour l'entretien du cimetière, l'entretien du cimetière dépend du budget communal. La Fédération de Russie paie le renouvellement des concessions, cela avait été initié en 2007.
Au moment de la parution de l'article que j'évoquais tout à l'heure, nous avions publié un communiqué expliquant que le temps du conflit nous n'avions pas relevé les tombes russes mais que nous n'accepterions pas le règlement des concessions le temps que le conflit soit résolu. Nous avions également évoqué cette position en conseil municipal. Cela n'a pas changé, nous n'avons pas relevé de concessions russes. Cela représente 70 000 € par an M. Zlowodzki. Ces sommes ne sont pas perdues pour la ville puisqu'il pourra y avoir un paiement par antériorité en espérant que le conflit en Ukraine s'arrête le plus rapidement possible.

Intervention de M. Chollet :
J'ai vérifié, le cimetière du Père Lachaise a été classé comme monument historique partiellement en 1993 et totalement en 2011. Cela a comme implication notamment d'interdire des modifications sans l'accord des architectes des bâtiments de France et de permettre d'avoir des aides et des subventions de la DRAC, de plus, les tombes laissées à l'abandon peuvent être restaurées par la ville de Paris ou par des associations.
Nous pourrions évoquer cela à l'avenir si la situation perdurait et que nous souhaitions continuer à ne pas percevoir l'argent de la Fédération de Russie.

Intervention de M. le maire :
Pour demander le classement, je vois très peu l'intérêt pour nos investissements propres puisque nous n'intervenons pas. Je rappelle que lorsqu'une zone est classée patrimoine historique, cela impacte tous les propriétaires autour qui sont ensuite obligés de demander des autorisations pour chacun de leurs travaux. Il faut donc peser les avantages et les inconvénients. Il faut garder à l'esprit que la Fédération de Russie souhaite mettre de l'argent sur les nécropoles hors Russie. Ils en ont une très importante en Serbie et des financements sont fléchés pour refaire les tombes pour le compte des familles. C'est aussi le cas pour la ville de Nice. Des budgets importants sont prévus dès lors qu'ils pourront être effectués. Tout le travail qui avait été initié avant le conflit en Ukraine avec l'ambassade de Russie sur la réfection des tombes est important. Je ne sais pas s'il s'agit d'un point positif ou négatif de procéder au classement du cimetière.

Intervention de M. Chollet :
Je ne sais pas non plus, il s'agissait d'une idée.
Nous ne pouvons que souhaiter que le conflit s'arrête et que nous puissions recouvrer des financements pour préserver ce patrimoine culturel et architectural de notre ville.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Intervention de Mme Rolly :
Je suis complètement d'accord sur le fait d'acquérir des concessions de courte durée d'autant que la mobilité des personnes est en augmentation, cela est donc assez judicieux. Cependant, lorsque l'on additionne le prix des obsèques au prix des concessions, est-ce que les gens ont réellement le choix ou ne choisissent-ils pas par rapport à l'aspect pécuniaire ? Cela me gêne dans ma réflexion mais il est vrai qu'il est bénéfique d'inciter les familles à acquérir des concessions de courte durée vu ce que je connais depuis que je suis à Sainte-Geneviève mais aussi par rapport à l'évolution de la population.

Intervention de M le maire :
Merci pour votre intervention Mme Rolly.
Il est vrai que lorsque nous sommes confrontés à un drame, vient s'ajouter à la douleur la nécessité de devoir débourser beaucoup d'argent. Je ne suis pas certain que le tarif des concessions soit celui qui impacte le plus. Il y a un vrai sujet aujourd'hui, un syndicat a été monté du côté des Ulis, ils traitent de ces sujets en proposant par exemple des tarifs plus avantageux aux familles pour les cercueils. Parce que bien évidemment, quand vous êtes dans ces moments difficiles, vous êtes abattu par une douleur terrible et vous n'allez pas négocier des tarifs, vous allez à la simplicité. Il s'agit quasiment d'un sujet de service public puisque d'une pompe funèbre à l'autre les prix différent. Il serait éventuellement envisageable de faire des groupements de commande pour des cercueils afin de négocier des tarifs plus avantageux pour les génovéfains, cela est compliqué à faire d'autant plus que cela touche à quelque chose de très intime. Pourtant, il serait très utile d'avoir des tarifs négociés par la puissance publique. Les sommes avoisinent les 6000-7000 € minimum et je ne suis pas sûr que ce soit le tarif des concessions qui soit le plus impactant.

Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 5 abstentions (M. Chollet, Mme Rolly, M. Tum, M. Zlowodzki, Mme Le Foll) et 2 contre (M. Besse, Mme Schallter).

Intervention de M. le maire
M. Zlowodzki, je précise par ailleurs que nous n'avons pas perdu 100 000 € durant 15 ans sur le CMPP, le sujet n'est pas là, aujourd'hui, nous avons ouvert des portes de négociation qui nous étaient fermées jusqu'à lors. Nous n'avons pas perdu d'argent, nous avons pris en considération ce que l'ARS avait pu prendre en charge. Je remercie les services d'avoir initié ces négociations. Nous n'avons pas perdu d'argent mais nous avons mieux négocié, il s'agit d'une petite subtilité sémantique mais pas que !

FINANCES

11- RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

(Rapporteur : Laurence MOLINARI)

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 impose, depuis le 1er janvier 2016, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants de présenter, avant l'adoption de leur budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur collectivité. Ce rapport couvre à la fois la politique

des ressources humaines et les actions menées par les services et partenaires dans le cadre des politiques publiques locales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

La première partie du rapport présente la place des femmes dans la fonction publique de la ville, soulignant son rôle et sa responsabilité en tant qu'employeur. La collectivité continue d'afficher d'excellents résultats, montrant des progrès constants, notamment en matière d'égalité salariale, dépassant largement les moyennes nationales. Ces bons résultats sont également visibles en ce qui concerne l'accès aux responsabilités et aux postes de cadres, majoritairement occupés par des femmes.

En tant que membre du Centre Hubertine Auclert (centre francilien pour l'égalité femmes-hommes rattaché au Conseil régional d'Ile-de-France et réseau de 101 collectivités), la ville demeure engagée dans la formation des agents et de ses partenaires, partageant les bonnes pratiques professionnelles et sensibilisant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à une utilisation efficace de ses moyens d'information et de communication.

La seconde partie du rapport détaille les actions menées par les services de la ville dans le cadre des « politiques publiques ». Chaque année, afin d'éviter une redondance des informations, le rapport se concentre plus particulièrement sur certains axes d'intervention spécifiques.

Enfin, le rapport se conclut par la présentation des orientations et perspectives pour 2025 et les années suivantes.

****

Présentation par Mme Molinari
Pour commencer, rappelons que la ville est membre du Centre Hubertine Auclert depuis 2021, réseau francilien de 101 collectivités.
Le centre nous fait profiter de supports d'information, de communication et de sensibilisation pour l'égalité entre femmes et hommes, en direction du grand public comme de nos agents dans leurs pratiques professionnelles.

Partie RH : la ville comme employeur
Un premier point rapide de ce rapport sur la partie Ressources Humaines de la ville
La répartition Femmes / Hommes reste globalement inchangée de 2023 à 2024.
Idem pour la répartition selon les catégories hiérarchiques.
Notons une quasi-parité dans les filières techniques et culturelles, d'autres secteurs restant marqués par une forte féminisation.
Comme lors du rapport de l'exercice 2023, **deux indicateurs très importants montrent tout le travail de rééquilibrage accompli au fil des ans.**
Le premier, et c'est une fierté, est celui *du faible écart de salaire moyen entre femmes et hommes au sein de la collectivité*, très inférieur aux écarts constatés au niveau national.
A Sainte-Geneviève, l'écart de salaire brut annuel entre les hommes et les femmes est en moyenne de 1500 euros, soit environ 120 euros brut mensuels.
Au niveau national, cet écart est de 4700 euros pour l'ensemble des collectivités, soit environ 400 euros bruts mensuels. Les orientations de la ville sont évidemment de poursuivre les efforts de rattrapage et de réduire encore cet écart.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Le second indicateur remarquable est celui de la fréquence des temps partiels :
Au niveau national, dans les collectivités, cet écart est très important : les temps partiels représentent 6% des salariés hommes, et 21% des salariées femmes.
A Sainte-Geneviève, 13% des salariés hommes sont à temps partiel et 14% des femmes, soit une quasi-égalité.
Pour avancer encore en matière d'égalité femme-homme, la ville et ses RH reconduisent nos cinq grandes orientations :
- Promouvoir la politique d'égalité
- Traiter les écarts de salaires
- Veiller à un accès égal à l'emploi et aux grades
- Mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle
- Prévenir et traiter les comportements sexistes

Partie 2 : Mobilisation des politiques publiques

Présentation

Nous abordons maintenant la seconde partie du rapport consacrée à la mobilisation des politiques publiques.
D'habitude, nous organisons le rapport en mettant l'accent sur un secteur : une focale pour entrer dans le détail des actions menées et ainsi mieux rendre compte du concret, au quotidien
Il y a deux ans, c'était l'accès à la formation et l'emploi, et l'année dernière, l'éducation…
Cette année, à l'occasion du 50ème anniversaire de la loi Veil pour la dépénalisation de l'avortement en France, date symbole de l'évolution des droits des femmes, nous avons préféré livrer un bilan panoramique de « tout ce que nous faisons ».
C'est pourquoi ce rapport est celui de « L'égalité femme-homme tout au long de la vie ».
Il suit la pyramide des âges, en partant du travail d'éducation à l'égalité auprès des enfants puis tout au long de l'avancée en âge des femmes.

1. Pour une culture précoce de l'Egalité

- Auprès des enfants, dès l'école primaire…
Le travail d'éducation à l'égalité femme-homme est bien intégré aux pratiques professionnelles de nos agents. Les animateurs du périscolaire et sur les lieux d'accueil sont formés et encadrés pour sensibiliser les enfants et veiller aux bons comportements pour l'égalité.
Qu'il s'agisse de la mixité dans les activités, de l'équilibre dans l'usage des espaces communs, et bien sûr du respect dans les relations entre filles et garçons.
Comme chaque année, des actions phares ont été menées, et en 2024 c'est l'action nommée « Le mouvement pour la libération des Fées a besoin de vous » qui a connu un grand succès.
Avec le service Education et la Cité Educative, le Conservatoire, et deux classes de CM2 de l'école Diderot, 49 enfants ont suivi des ateliers pour créer des slogans, des pancartes, des textes, des dessins et des collages, des chansons et des poésies, et même des chorégraphies…
Tout ça pour aider les fées à obtenir l'égalité. Leurs créations ont été présentées à tous les élèves de l'école et aux parents qui ont salué l'initiative et la qualité du travail des enfants.
En synthèse, pour les moins de douze ans, nos agents observent des évolutions très positives dans les comportements et l'indifférenciation entre garçons et filles, ce dont nous pouvons tous nous féliciter.

- Auprès des ados et des jeunes adultes

Le même travail est mené auprès des ados, mais le **Haut Conseil à l'Egalité** rapporte des indicateurs nationaux plutôt inquiétants.
Nous en avons retenu 3 : d'abord la hausse spectaculaire de l'accès des 12-18 ans aux images pornographiques. Ils étaient 19% en 2017 à avouer passer « au moins une heure par mois » sur des sites porno, ils sont 29% en 2024.
Les jeunes garçons sont 2,5 fois plus nombreux sur ces sites que les filles.
Je ne développe pas l'influence de ce phénomène sur le sexisme et la persistance d'une vision dégradante des femmes.
Également, le HCE observe la croissance du harcèlement sur les réseaux, où de jeunes femmes sont prises pour cible, pour leur physique, leur look, ou leur orientation sexuelle…
En réponse à ces phénomènes, le Haut Conseil à l'Egalité réaffirme d'une part l'importance de l'éducation sexuelle au collège, et d'autre part, il recommande d'investir pleinement l'éducation à l'égalité dans les espaces mixte d'animation, comme chez nous au sein du « tiers-lieu jeunesse ».
Malgré nos actions, 94% des jeunes femmes de 16 à 25 ans pensent qu'il est plus difficile d'être une femme qu'un homme.
C'est pourquoi donner en exemple les femmes pour leurs réussites, leurs performances et leurs paroles citoyennes est un moyen essentiel de restaurer l'égalité dans les têtes.

2. **Valoriser les femmes et leurs réussites auprès des jeunes et du grand public**

C'est ce que nous avons fait avec l'exposition de Sofia Doudine durant près de deux mois au parc Pablo Neruda.
Des portraits de championnes sportives, connues pour leurs résultats mais aussi comme porte-voix, pour l'égalité des salaires dans le sport, ou plus simplement pour porter des tenues à leur convenance.
Même objectif avec une autre exposition du service jeunesse et sport, à travers sept portraits d'hommes et sept portraits de femmes, sportifs de haut-niveau connus également pour leurs prises de position politique. 2024 était une année olympique et l'occasion de rappeler des moments historiques des JO, des femmes et des hommes au poing levé.
Également, c'était un moment fort de l'année, Emmanuelle Charpentier a participé aux 50 ans du lycée Einstein, comme ancienne élève, et comme prix Nobel de chimie. Ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre une sommité internationale du monde scientifique. C'est aussi l'occasion de se rendre compte de tout ce qu'une femme peut accomplir après le lycée Einstein.

3. **Le sport comme outil d'émancipation des jeunes femmes**

A Sainte-Geneviève, le sport est devenu au fil des ans un outil essentiel de l'émancipation des filles…
Avec l'action Form'elles, renouvelée chaque année, qui enregistre la même affluence qu'en 2023 avec près de 160 jeunes femmes qui ont pu régulièrement découvrir de nouvelles disciplines et pratiquer tout au long de l'année.
Pareil pour l'action « Soyez fille », un rendez-vous d'une journée avec une centaine de jeunes, la même fréquentation qu'en 2023 qui était une année record.

4. **Faciliter l'entrée des jeunes femmes dans le monde du travail**

Pour cela, nous poursuivons notre soutien et notre partenariat avec la Mission Locale du Val d'Orge.

C'est le bras armé de l'accès à la formation et l'emploi pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.
La mission locale mène aussi des actions spécifiques pour les filles comme les ateliers « jeunes et femmes » qui réunissent durant trois semaines une douzaine de jeunes aux profils très variés.
La prise de confiance en soi, l'autonomie en recherche d'emploi, et l'accès aux droits font l'essentiel du programme.
Ces ateliers sont aussi des terrains de détection de problèmes très divers, comme la précarité de jeunes déjà maman et isolées, ou encore des contextes de violences familiales ou en lien avec le petit ami. Au moins un cas signalé à chaque session…
Par ailleurs, la mission locale propose d'autres ateliers mixtes appelés « Discrimination et citoyenneté », des temps consacrés entre autres thèmes aux inégalités entre hommes et femmes, sous forme de débats et de jeux quizz

5. **Faciliter l'accès et le maintien à l'emploi de toutes les femmes**

Pour tous les adultes, le CCAS délivre chaque année des Ateliers socio linguistiques.
Objectif : maîtriser la langue.
Sans les rudiments en Français, comment répondre à une offre d'emploi, comme se présenter en entretien d'embauche, comment gérer les échanges avec une administration ou même plus simplement comment suivre la scolarité de ses enfants ? Sans la langue, rien n'est possible.
Il s'agit donc dans les ASL d'acquérir des savoirs de base et de maîtriser le français à l'oral et à l'écrit pour être autonome dans sa vie sociale et se donner de meilleures chances dans son parcours professionnel.
Depuis septembre 2024, **on a renforcé le dispositif en passant de deux à trois groupes de 15 personnes** qui suivent des cours de 3h trois fois par semaine. Un effort justifié au regard de la prise d'autonomie des personnes reçues.
Les ASL sont mixtes mais les groupes sont constitués d'environ deux tiers de femmes.
En 2024, 58 personnes ont suivi le programme ASL dont 39 femmes.

En parallèle, la ville poursuit son **partenariat avec l'association intermédiaire Hercule**, qui donnent des missions de remplacements ou de renforts à des femmes ayant peu ou pas de qualification. A l'issue de ces missions temporaires, l'objectif est qu'elles obtiennent ailleurs un contrat d'au moins 6 mois pour la suite de leurs parcours professionnels.
La ville est partenaire comme utilisatrice des services de Hercule, et parfois comme employeuse lorsqu'une intervenante très efficace devient salariée de la ville.

6. **Pour toutes les femmes, tout au long de la vie**

Il s'agit de services et d'actions essentielles.
Avec notamment, **l'accès à la santé**…
Et pour les femmes, le dépistage du cancer du sein, qui est mortel mais dont on peut guérir 9 fois sur 10 si le dépistage.
L'édition 2024 d'octobre rose a été assez remarquable.
Malgré la pluie, il y a eu une très forte mobilisation puisque la course rose et la marche rose ont réuni plus de 900 participants, contre 777 en 2023.
Des dons recueillis pour plus de 5000 euros versés à la Ligue contre le cancer, somme que nous avons doublé par une subvention du conseil municipal à la Ligue.

On peut aussi souligner la forte affluence du public dans le « village santé » avec nos partenaires comme La ligue contre le cancer, la Communauté des Professionnels Territoriale de Santé, ou encore le service radiologie de l'hôpital d'Arpajon.

Santé, et aussi hygiène et dignité avec la récolte de serviettes hygiéniques et de tampons, en partenariat avec Carrefour pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Nous devons ici remercier les génovéfains et saluer leur solidarité : ce sont 415 boîtes qui ont été récoltées puis distribuées à l'épicerie sociale « la nouvelle escale » qui accueille des femmes en situation de grande précarité.

Des services essentiels aussi comme **l'accès aux droits**
Les permanences de l'espace France Service
A France Service, on trouve les **permanences du CIDFF**(centre d'information pour le droit des femmes et des familles) où une juriste professionnelle examine une situation, conseille et oriente des femmes reçues.
On trouve aussi les **permanences de MEDIAVIPP 91**, pour accompagner l'accès aux droits des femmes victimes.
Je tiens à dire un mot sur nos agents émérites qui servent le public reçu à France Service. Ils sont là pour l'accompagnement de toute démarche, là pour régler les imbroglios administratifs, pour surmonter les handicaps linguistiques, ou encore la fracture numérique.
Nos agents sont remarquables car la mission exige une extrême polyvalence et en même temps une expertise de tous les cas complexes, en lien avec tous les organismes.
Un travail très exigeant qui nécessite beaucoup de connaissances, une infinie patience, et au service d'un public de femmes en grande majorité.
Je tenais à saluer ici l'engagement de l'équipe de France Service afin que leur travail soit connu et reconnu.

7. **Lutter contre les violences faites aux femmes**
Comme chaque année, nous finissons le rapport par les drames et les tragédies dont les femmes sont victimes.
Nous avons renouvelé le 25 novembre la pose symbolique de 103 paires de **chaussures rouges** sur le parvis de l'hôtel de ville, car c'est le nombre de féminicides en 2024. Et nous avons voulu que cet hommage, toujours très émouvant, se poursuive toute l'année avec l'inauguration d'un premier **« banc rouge »**, pour nous rappeler que la lutte contre les violences faites aux femmes est un combat de tous les jours.
Le « violentomètre » a également été diffusé comme chaque année sur 20 000 sachets en partenariat avec les boulangeries, les pharmacies.
Et en 2024, le service communication a piloté la réalisation du court-métrage documentaire **« Touche pas à ma vie »,** diffusé au Ciné Carné. Des témoignages et des réflexions sur les violences, pour sensibiliser. Cette réalisation est une première et nous disposons avec ce film d'un support de sensibilisation durable qui sera diffusé et servira aux débats pour les années à venir.

Pour finir cette présentation, **deux grandes orientations pour l'année 2025 :**

- La première, c'est **poursuivre et développer encore le travail d'éducation**, auprès des enfants comme des plus grands, en mobilisant les professionnels de la ville.

- La seconde, c'est de **multiplier les actions et les initiatives pour l'égalité**, ce que nous avons engagé dès l'été dernier pour préparer la programmation 2025, la grande journée du 8 mars, et tout au long de l'année malgré le contexte budgétaire très dégradé.

Cette volonté doit surmonter les baisses encore drastiques des dotations de l'Etat ou encore l'abandon pur et simple du Conseil départemental dans ses missions et a décidé de supprimer les subventions de nombreuses associations partenaires. Après la pénurie, c'est le désert.

A Sainte-Geneviève, nous ferons exactement l'inverse, car nous savons ici que l'"égalité femme-homme est une bataille de tous les jours, jamais gagnée, qui nous invite à renforcer notre engagement et nos actions, ce dont nous rendrons compte l'année prochaine.

Intervention de M. le Maire :
Un grand merci Laurence pour la qualité du rapport et pour ta présentation.

Intervention de Mme Molinari
J'aimerais remercier tous les services et les agents qui sont engagés corps et âme tout au long de l'année et qui fournissent un travail remarquable à tous les niveaux. Je tiens également à remercier Laurent Nouchi qui aide dans cette réalisation.

Intervention de Mme Rolly :
Monsieur le Maire, chers collègues,
Merci Laurence pour cette présentation très précise.
Quelques remarques après la lecture de ce rapport 2024 qui comporte peu d'évolutions par rapport à celui de 2023.
Un premier constat sur une pyramide des âges plutôt vieillissante des plus de 40 ans à 59 ans.
Mais ce qui interpelle ensuite, c'est votre analyse sur le salaire brut annuel moyen.
Comment pouvez-vous comparer le salaire brut au niveau national datant de 2017 avec vos données de 2024 ?
Depuis 2017, le salaire brut annuel au niveau national a également évolué.
Il y a eu des revalorisations obligatoires décidées par l'État (revalorisation du point d'indice de la fonction publique, du SMIC, mesures catégorielles en faveur des catégories B et C, augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires en 2024 entre-autres.
Les grilles indiciaires de la fonction publique étant identiques sur le plan national, le salaire moyen brut peut varier suivant le régime indemnitaire, l'ancienneté, l'âge, le grade dans la filière et donc une partie relève de la volonté politique de chaque collectivité.
Mais on ne peut nier une volonté d'améliorer les salaires des agents de la ville et la volonté de restreindre l'écart salarial entre les femmes et les hommes.
Sur la partie des mobilisations des politiques publiques, nous ne pouvons qu'être d'accord sur les axes forts proposés comme l'an dernier. Un travail en profondeur avec tous les partenaires pour lutter sur les représentations sont toujours aussi nécessaires, incontournables.
Faire dépasser cette pensée démobilisante et restrictive des filières des métiers réservés aux hommes et aux femmes, avec le soutien des écoles, des collèges et des lycées.
Soutenir la politique d'insertion professionnelle et d'égalité des chances d'accès à l'emploi et à la formation des femmes, avec une attention particulière pour les familles monoparentales.
Les Ateliers Socio Linguistiques ont toute leur place dans cette insertion. On peut seulement regretter que trop peu de personnes encore en bénéficient.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Aider à déconstruire les rôles sociaux établis entre les hommes et les femmes qui conduisent au fort pourcentage de femmes qui travaillent en temps partiel, invoquant la garde d'enfants.
Développer une culture précoce de l'égalité, mais combien mise à mal à l'adolescence au collège, au lycée.
Comment ne pas comprendre que 94% des femmes de 15 à 25 ans estiment qu'il est plus difficile d'être une femme qu'un homme !
Il faut vraiment lutter contre l'accès des mineurs aux images et aux sites pornographiques : 28% des mineurs de 11 à 18 ans ont été concernés en 2023.
Comment ne pas être sidéré, quand une jeune fille, mère à 16 ans, se justifie en indiquant ne rien avoir su de la sexualité ni des pratiques, n'ayant jamais vu de films pornographiques…
Il faut donc réaffirmer l'importance de l'éducation sexuelle à l'école, déjà au programme des CM en élémentaire depuis des années.
Et nous savons que les images pornographiques vues par des ados induisent souvent ensuite des comportements violents vis-à-vis des femmes…
Lutter contre les violences faites aux femmes, plus que jamais : combien de féminicides encore ?…
De nombreuses actions sont menées sur la ville avec différents partenaires, bien que la participation des publics concernés reste insuffisante.
La progression de l'égalité Femmes-Hommes dans différents domaines est lente, fragile, malgré tout toujours attaquée et mise à mal par un retour insidieux mondial d'une suprématie de la testostérone.
Nous devons Tous être vigilants, combatifs pour défendre les Droits les plus légitimes.
« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que les droits des Femmes soient remis en question, ces droits ne sont jamais acquis. ».
Ne jamais oublier ces paroles de Simone de Beauvoir.

Intervention de M. le Maire
Merci beaucoup pour votre intervention Mme Rolly, je vous remercierais de me la transmettre. Il s'agissait plus d'un plaidoyer à la société plus qu'à notre simple conseil municipal. Vous évoquez beaucoup d'éléments sur cette nécessité d'agir collectivement tous ensemble pour promouvoir ensemble l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, et ce dès le plus jeune âge. L'école et les acteurs associatifs peuvent nous permettre de prendre cette direction.
En ce qui concerne les services municipaux, la question du temps partiel se répercute sur la rémunération même si nous avons également un nombre d'hommes qui exercent des emplois à temps partiel, nous avons malgré tout un nombre de femmes pour des raisons différentes qui exercent des missions de service public à temps partiel chez nous. Pour les écarts de salaire, dès que possible, nous essayons de ne jamais, quel que soit l'âge de la personne, de discriminer par exemple une candidature à l'embauche en raison du fait que la personne soit une femme. Ce n'est pas le cas partout et notamment lorsqu'il s'agit de jeunes femmes. Bien souvent, elles peuvent ne pas être recrutées parce qu'il pourrait y avoir des congés maternité. Nous essayons de ne pas tomber dans cette facilité là qui est une vraie discrimination. Nous essayons aussi de donner des postes d'encadrement à des femmes qui ont les compétences professionnelles, nous avons par exemple une directrice générale, une directrice des services techniques, à la direction générale, les femmes sont majoritaires aujourd'hui. Cela participe à cette lutte au combien difficile qu'il nous faut mener en tout instant pour faire vivre cette égalité entre les femmes et les hommes.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Intervention de Mme Molinari
Pour précision, par rapport à l'écart de salaire entre 1500 et 4700 € : 4700 € est le chiffre de l'année 2023 et non pas de l'année 2017. Je m'excuse si ce n'est pas clair Mme Rolly. Au niveau national, cet écart en 2023 était de 4 700 €. Nous le ferons apparaître plus clairement.

Intervention de M. Chollet
Effectivement, lorsque nous voyons les chiffres, nous voyons aussi que l'écart entre les femmes et les hommes au niveau du salaire est moins important à Sainte-Geneviève-des-Bois qu'au niveau national, cela apparaît clairement et il s'agit d'un élément de fierté et d'importance.
La question est sur les chiffres au niveau national, sans doute n'avons-nous pas les chiffres plus récents car il y a de la consolidation nécessaire. Les chiffres de l'INSEE mettent souvent du temps à être publiés. Nous n'avons donc pas un comparatif année par année. Il serait utile d'avoir ce comparatif d'autant qu'il y a eu ces revalorisations puisque lorsque l'on fait le différentiel entre ville 2023 et le niveau national 2017, la comparaison n'a pas réellement de sens à cause de ce différentiel d'années.

Intervention de M. le Maire
Si nous nous étions appuyés sur les chiffres de 2017, vous nous auriez demandé les chiffres plus récents mais peut-être à l'avenir pourrions-nous rappeler les chiffres qui étaient les nôtres à l'année qui est prise en référence en expliquant les chiffres actuels et donc la progression qui a pu être faite. Si cela vous convient, nous procéderons ainsi l'année prochaine.

Intervention de M. Zlowodzki
Merci de me donner la parole.
Tout d'abord, merci pour la présentation de ce rapport sur ce sujet important et merci aux différentes initiatives de la ville ainsi que tout ce qui est mis en place pour permettre à chacun de gagner en estime de soi et d'éviter les phénomènes de moqueries et autre surtout à la période difficile de l'adolescence. L'accompagnement est important, les réseaux sociaux rendent ces phénomènes encore plus violents même s'ils ont toujours existé donc merci aux services et toutes les initiatives sont évidemment positives qu'elles touchent les filles ou les garçons sur tous les sujets de harcèlement.
J'aimerais revenir sur le sujet de l'éducation sexuelle à l'école : je suis très réservé sur la compétence de l'Education nationale sur ces sujets. L'Education nationale en tant que système nous a montré un désastre éducatif depuis déjà 40 ans. Je ne parle pas des professeurs mais du système dans son entièreté. Selon moi, la question de l'éducation sexuelle relève des parents. En revanche, que des actions puissent être entreprises dans le cadre scolaire pour aller voir les parents, organiser des conférences en leur direction et les aider à évoquer ces sujets avec leurs enfants, tout à fait. Ce ne sont pas des choses à faire au niveau de l'école, les parents ne maîtrisent pas cela, il y a aussi une prise de pouvoir de certaines associations. Il y a d'autres priorités à l'école que ces sujets d'éducation sexuelle malheureusement puisque ce devrait être une cause plutôt consensuelle.
Aussi, vous avez beaucoup parlé de chiffres, il me semble que sur ces sujets, la société a beaucoup évolué, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore à faire mais depuis l'époque des MLF où il y avait des stéréotypes très forts entre hommes et femmes. Nous avons beaucoup évolué, nous

sommes une autre génération et je pense que pour avancer sur ces sujets il faut éviter de jouer sur les peurs et éviter de jouer sur la victimisation, cela commence par les chiffres. Ce qui est écrit en page 16 est faux. En effet, l'écart de 19 % au niveau national de rémunération est faux selon l'INSEE. J'ai fait des vérifications, à temps de travail égal et à poste égal, l'écart est de 4%. Nous sommes d'accord qu'il s'agit de 4 % de trop mais ce ne sont pas les 19 % évoqués. L'écart homme et femme dans le secteur privé est de 4 % donc, par rapport à 5 % à Sainte-Geneviève-des-Bois, nous sommes dans la moyenne. Il y a encore 5 % à effacer mais avec cette précision d'écart, nous ne sommes pas dans la même comparaison. Par ailleurs, il faut que nous restions assez prudents sur ce sujet et sur la victimisation des femmes qui participent à cette dureté : comme il est toujours difficile de se comparer dans les salaires, nous exagérons ces sujets.
De plus, sur les sujets d'éducation, j'ai une autre approche lue sur la revue Economy and Education Review qui montre qu'en 2020, sur une étude opérée en France, sur 35 écoles, 500 classes et 1 000 élèves, il y a eu un billet de notation défavorable aux garçons. C'est-à-dire que les garçons à travail égal sur des échantillons tests à l'aveugle sont moins bien notés que les filles en mathématiques. Cette étude montre qu'en 2020 en France, les garçons se lancent moins dans les études supérieures parce qu'ils ont de moins bonnes notes à travail équivalent. Il s'agit d'une revue scientifique sur laquelle je m'appuie et d'une étude faite par une femme Camille Terrier. Tout cela est donc plus complexe même si les stéréotypes sont en train de se déconstruire et que l'équilibre se crée. Dans tous les cas, si dans une école, s'il y a des discriminations au niveau du sexe, il faut que nous y soyons attentifs pour que les enfants soient notés en fonction de leur mérite et non des représentations dans un sens ou dans un autre des professeurs. Nous avons d'ailleurs tous des représentations sur lesquelles nous devons travailler.
Aussi, concernant les écarts de salaire, la question de la prise en charge financière des congés maternité pour les entreprises, aujourd'hui, la sécurité sociale ne prend pas en compte complètement les rémunérations des femmes en congé maternité. L'employeur doit verser un congé maternité qui n'est pas pris en compte par les collectivités nationales. Cela peut faire que des petites structures qui n'ont pas forcément les mêmes assises que de plus grandes structures ont des surcoûts lorsqu'il y a un congé maternité et, par conséquent, cela participe à ce déséquilibre de 4 %. Il y a donc un sujet national pour mieux prendre en compte cette question, il faudrait des mesures concrètes et non pas seulement des rapports pour améliorer les choses.
Dernièrement, je n'ai pas vu d'ateliers pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les questions religieuses et ce notamment par rapport au port du voile. Il y a dans cette question une inégalité homme-femme et une question d'accès au travail pour ces populations. Je comprends qu'il s'agisse d'un sujet délicat et qu'il est difficile d'en parler pour des questions de sécurité aussi. Néanmoins, il s'agit d'un problème important auquel nous sommes confrontés. Personne n'a de solution magique mais ne pas en parler dans la question de l'égalité homme-femme fait que l'on élude un sujet très important qui pèse beaucoup pour un certain nombre de femmes qui subissent le port du voile.
Merci à vous.

Intervention de M. Chollet
Merci M. le Maire.
Ce débat est utile parce qu'il démontre les progrès que nous avons tous à faire en matière de stéréotypes et de combat contre une forme de patriarcat.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Concernant l'éducation, il s'agit d'un point essentiel qui a été relevé par ma collègue Mme Rolly sur lequel je souhaite insister : l'éducation des jeunes enfants au stéréotypes de genre et la capacité à avancer vers une société qui prônerait l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un objectif qui transcende et qui est un objectif de bien commun pour tous et qui doit être poursuivi. L'éducation sexuelle à l'école ou au collège dans les âges de scolarité des enfants est aussi un moyen de dépasser les différences d'éducation qui sont reçues à la maison et qui peuvent parfois aller à l'encontre des objectifs d'égalité femme et homme parce que différence de génération, différence culturelle ou même personnelle. Il n'y a pas que les questions religieuses qui entrent dans une éducation conservatrice et réactionnaire. Ce point est très important et je souhaite le réitérer.
Il est vrai qu'il y a un écart de 4 % à poste égal et à responsabilité égale entre les hommes et les femmes mais le problème est surtout qu'il n'y a pas en France de poste égal et de niveau de responsabilité égaux entre les hommes et les femmes. Nous sommes à 19 % d'écart parce que nous avons des mécanismes constitutionnels qui empêchent cette égalité réelle d'une part et d'autre part, il y a une autocensure de certaines femmes aussi à tous les niveaux d'éducation aussi bien au collège qu'au lycée et même ensuite dans les études supérieures. Par exemple, à Sciences Po, vous avez 55 % de femmes qui entrent en première année et pour autant, les femmes choisissent les filières qui sont moins rémunératrices et moins ambitieuses pour finir dans des métiers qui sont moins techniques. Est-ce parce que les femmes sont structurellement moins bonnes en maths, en sciences ou en finances et qu'ensuite elles choisissent des métiers qui sont par conséquent moins rémunérateurs ? Je ne le pense pas. Par ailleurs, nous voyons bien aussi dans la prise de parole en public, à Sciences Po, vous avez 56 % de femmes mais 90 % des prises de parole à l'oral en amphithéâtre qui sont faites par des hommes. Il s'agit d'un mécanisme général qui montre bien la vertu et la nécessité de l'éducation et que le sujet va au-delà de la question des chiffres. Nous avons un problème de société qui persiste. Je trouve d'ailleurs particulièrement problématique que dans cette enceinte ce sujet ne fasse pas l'unanimité.

Intervention de M. Chauveau
Merci M. le Maire.
Effectivement, il a été indiqué ce chiffre de 4 % d'écart du salaire qui finalement comporte un biais puisque les femmes ne travaillent pas le même temps que les hommes. Si elles ne travaillent pas le même temps que les hommes dans la semaine c'est parce qu'elles s'occupent des enfants et il s'agit de la plus grosse inégalité face à l'éducation des enfants puisque ce sont souvent les femmes qui prennent en charge cette éducation et les hommes sont absents. Le temps partiel est donc là pour permettre de gérer les enfants, le ménage et l'habitat. Le constat est simple, les femmes ont 20 % de salaire en moins à la fin du mois, cela n'est pas théorique mais il s'agit bien d'une réalité.

Intervention de Mme Rolly
Je souhaite revenir sur le sujet de l'éducation sexuelle à l'école. Ayant été enseignante j'ai eu à le faire et je me suis aperçue que de créer un lien avec les élèves en abordant ces sujets m'a permis de prendre conscience de ce qu'il se passait. Lorsque sur une classe de 27 élèves en CM2, vous en avez 12 qui vous disent qu'ils ont vu des films pornographiques et qu'ils ont confiance en vous pour se confier, cela m'a posée problème et j'ai eu à convoquer certains parents parce que je me suis aperçue que dans les cours de récréation, il y avait un impact extrêmement négatif sur d'autres enfants. Cela a aussi permis de faire parler des enfants sur des cas d'inceste, plusieurs se sont révélés à la suite de ces cours d'éducation sexuelle, j'ai pu les accompagner. Juste pour cela, je pense qu'il est nécessaire

de créer un lien, un dialogue. Il y a eu des moments un petit peu particuliers où des élèves sont intervenus en provocation mais il faut savoir y répondre. Pour ce que j'ai évoqué, il y a une réelle nécessité à ces cours d'éducation sexuelle.

Intervention de M. le Maire
Merci Mme Rolly.
Sans revenir sur les cas que vous évoquez notamment les cas d'inceste, nous savons que celles et ceux qui sont au plus proches des enfants, comme c'est le cas des professeurs dans les écoles, peuvent être des éléments déclencheurs de nombreuses informations préoccupantes.
Je souhaite revenir sur la question de la pornographie : vous évoquiez votre cas personnel. Cela fait déjà maintenant, depuis les années où vous profitez de votre retraite. Ce sujet a explosé notamment avec l'accès au téléphone portable beaucoup plus jeune. Le nombre d'enfants dès le primaire qui ont accès à ces images a augmenté avec bien sûr tout ce que cela engendre notamment des comportements extrêmement déviants. Je souhaitais soulever que ce phénomène était déjà inquiétant. Il l'est d'autant plus maintenant que la technologie et ces images sont accessibles quasiment en libre-service pour de nombreux enfants.
Ce débat est éclairant puisqu'il nous montre aussi des éléments et des visions de la société. Je ne suis pas certain que nous arrivions à nous mettre d'accord mais je réitère les remerciements que j'ai pu adresser à Laurence Molinari sur la présentation de ce rapport qui nous aura aussi permis de provoquer ce débat.

Intervention de M. Zlowodzki
Je souhaite revenir sur deux réactions.
Tout d'abord, sur ce que vient de dire Mme Rolly : je pense que nous pouvons remercier tous les enseignants pour toute la relation qu'ils ont avec les élèves. Mon propos n'était pas de dire qu'il ne fallait rien faire, au contraire, je fais extrêmement confiance aux professeurs dans leur jugement personnel. Evidemment que tous ces sujets doivent pouvoir être évoqués avec les élèves puisqu'ils ont des interrogations. Cela est différent par rapport au fait d'imposer un programme national avec des intervenants extérieurs. Cette éducation doit être faite et l'école est le moment où nous pouvons faire cela mais il est dommage d'y glisser d'autres choses. C'est plutôt cela que je voulais dire. Je préférerais rester sur des bases comme la connaissance du corps et le respect en évitant toutes les violences, malheureusement il y a d'autres soucis.
Par ailleurs, par rapport à l'intervention de M. Chauveau, il me semble que si nous souhaitons avancer sur un sujet, il est plus précis de ne pas faire mention de chiffres qui font peur. Il y a une différence entre dire qu'une femme a un salaire inférieur de 20 % à celui d'un homme et de dire que les femmes touchent en moyenne 20 % de moins. La nuance est importante, ce n'est pas pareil de dire qu'à poste égal une femme touche 20 % de moins ou 4 % de moins. Au-delà de cela, il y a le principe de moyenne qui joue. Aussi, il y a une différence de rémunération en fonction de nombreux autres sujets. Il faut faire attention à ces chiffres et à leur interprétation. Sur la question du temps partiel, nous rentrons dans un autre débat sur les équilibres.

Intervention de M. le Maire
Sur ce sujet, je pense aussi qu'à l'embauche, pour plusieurs raisons, il y a à la base une différence de salaire qui intervient. Aussi, les femmes n'osent pas négocier leur salaire autant que les hommes

à l'embauche mais aussi en cours d'emploi, à la fin, cela conduit à des statistiques sur des postes égaux sinon, en effet, cela n'a aucun sens.
Toujours est-il que comme je l'ai dit, ce sujet doit être transpartisan et il doit nous animer dans quelque fonction que l'on occupe. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être partout et à chaque âge. Si nous ne menons pas ce combat au quotidien, les choses ne bougeront pas voire elles pourront régresser de manière très forte. Les évolutions politiques dans différents pays nous montrent que ce combat est peut-être plus que jamais d'actualité pour faire en sorte que cette égalité entre les femmes et les hommes puisse être vraie partout.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

12- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2025 à partir du rapport d'orientations budgétaires.

Intervention de Mme Vasseur :

Pour mémoire, le ROB est le premier document du cycle budgétaire. Il donne lieu à débat en Conseil municipal dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le ROB doit comporter les orientations budgétaires envisagées par la commune comprenant les évolutions prévisionnelles de recettes et dépenses, que ce soit en fonctionnement comme en investissement. Il doit également présenter les orientations en matière de programmation des investissements.

Il doit contenir les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget.
Les orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement.

Enfin, il comporte les informations relatives aux ressources humaines.

Evidemment, un ROB n'est pas élaboré sans tenir compte du contexte international et national. Depuis le début de ce mandat, nous avons été impactés par la Covid 19, la crise énergétique et l'inflation causées par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi qu'en 2024 par l'instabilité politique et institutionnelle dans notre pays : un budget rectificatif de l'Etat voté au printemps et la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

Pour 2025, le contexte international et national n'est toujours pas propice à sécuriser les budgets des collectivités territoriales et fragilise leur élaboration.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Le taux de chômage devrait grimper à 8% cette année. Les faillites d'entreprises ont fortement progressé en 2024 (65 764), soit 20% de plus que l'année précédente.

La croissance économique devrait péniblement atteindre 0,9% (contre 1,1 en 2024).

L'inflation devrait poursuivre son ralentissement en 2025 (aux alentours de 2% contre 2,4% en 2024).

Persistance de l'incertitude sur les coûts de l'énergie, hausse des dépenses sociales, risques de hausse des taux d'intérêt. Aléa des recettes liées aux droits de mutation.
Toujours en attente de la notification de la DGF perçue de l'Etat (progression ? Maintien? Diminution ?). Rien aujourd'hui à 17 heures. Quid du montant de la DSIL (puisque cette dotation doit abonder la DGF) ?

Concernant l'effort financier demandé aux collectivités : initialement prévu à hauteur de 5 milliards d'euros par le gouvernement Barnier, il a été ramené à 2,2 Milliards d'euros par le gouvernement Bayrou. Initialement, la commune de Sainte Geneviève devait être ponctionnée de 1,01 M€. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si nous serons ponctionné ou non et si oui, à quel montant. Dans les jours qui viennent, sans nouvelle, nous abonderons le chapitre 014 (atténuation de produits) de 510 000 €.

Ce dont nous sommes informés :

- Revalorisation des bases : + 1,7% pour 2025
- Augmentation des cotisations patronales de CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires), malgré les avis défavorables des associations d'élus : + 3 points chaque année pendant 4 ans
- Baisse du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des agents publics : niveau d'indemnisation passe de 100 à 90%

Malgré les incertitudes sur le contenu du budget de l'Etat, voté en février, impliquant des économies de l'ordre de 2,2 milliards d'euros sur les budgets des collectivités locales, nous avons décidé de maintenir en 2025 comme les années précédentes, un haut niveau de service public en direction des Génovéfains.
Un maintien de ce service public de qualité rendu possible par la gestion raisonnée et prudente de nos finances, l'optimisation / rationalisation sans cesse renouvelée de nos dépenses de fonctionnement, la recherche permanente de ressources supplémentaires et de cofinancement de nos projets, ainsi qu'un désendettement de 10 M€ depuis 2020.
Notre service public de qualité et de proximité nous permet de "prendre soin" :

- des Génovéfains à tous les âges de la vie : des tout-petits aux seniors en passant par les écoliers, les ados et jeunes adultes
- Prendre soin de l'avenir de notre commune et donc de nos habitants en adaptant la ville aux dérèglements et réchauffement climatiques, tant par la végétalisation d'espaces publics, que par la renaturation de nos parcs ou encore la réduction des consommations énergétiques d'une part par le raccordement de bâtiments communaux supplémentaires au réseau de chaleur et d'autre part par des travaux de réhabilitation / isolation de nos bâtiments.

- Prendre soin en termes de solidarité :
  - o par le maintien des subventions municipales aux associations, CCAS, Caisse des Ecoles,
  - o Par l'accueil de structures d'insertion / santé / solidarité dans le U de Saint Hubert,

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

- o par l'investissement de la Municipalité
  - ▪ pour l'accueil d'un pôle de santé avec plateau technique d'imagerie, médecins généralistes et spécialistes sur le site de Perray Vaucluse
  - ▪ Pour l'accueil du pôle départemental de diabétologie consacré au diagnostic et suivi des patients, de l'enfant au jeune adulte
- o par le lancement de la mutuelle communale

CA prévisionnel 2024 :

Recettes réelles de fonctionnement	+ 51 280,38 k€
Dépenses réelles de fonctionnement	- 45 017,37 k€
Epargne brute	+ 6 256,12 k€
Amortissement K de la dette	- 4 218,72 k€
Épargne nette	+ 2 037,41 k€
Recettes réelles d'investissement	+ 2 586,98 k€
Emprunt	+ 2 500,00 k€
Dépenses réelles investissement	- 3 581,74 k€
Total investissement	+ 1 505,23k€
Résultat de l'exercice	+ 3 542,64k€

L'épargne nette 2024 (2, 037 M€) est en diminution par rapport à celle dégagée en 2023 (3,297 M€), soit –1,250 M€ ; ce qui était attendu dans les projections. En effet, parmi les diminutions de recettes les plus prégnantes, il y a effectivement la non-reconduction du filet de sécurité (861 000 € en 2023) et le plongeon des recettes de DMTO (droits de mutation) passant de 2,075 M€ perçus en 2023 à 1,330 M€ en 2024, soit – 700 000 €.

Budget prévisionnel 2025 et au-delà

Recettes réelles de fonctionnement estimées à un peu plus de 49,5 M€ en 2025 (48,173 M€ au BP 2024) avec une trajectoire à près de 51,5 M€ en 2028.
Baisse estimée de 2,44 % des recettes de gestion par rapport à 2024, puis évolution prudente de +1% les années à venir.

Fiscalité locale : estimée à 34 455 553 € (en attente de notification de la part de l'Etat).

DMTO : on estime à - 18% la baisse des recettes en 2025 par rapport à 2024 : 1,090 M€

Maintien des contributions de l'Agglo et du FSRIF.

Augmentation des bases de fiscalité de 1,7% en 2025 (+5% estimés pour période 2025- 2028). Taux maintenus.

Produits des services : estimés à 5 753 148 € (réalisé : 5,7 M€).
+ 900 000 € de recettes par rapport au BP 2024 : dont 370 000 € Longpont et Marolles, augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les centres de loisirs (+ 203 000 €) et dans les cantines scolaires (+ 229 000 €).

Augmentation de 2% estimée entre 2026 et 2028. Maintien des tarifs des usagers (pouvoir d'achat). Augmentation des redevances d'occupation du domaine public, voire d'autres recettes ponctuelles.

Dotations et subventions : estimées à 8 109 042 €

Dotations de l'Etat, subventions du Département et de la Région, contributions de la CAF.

Pas d'évolution estimée jusqu'en 2028.

Dépenses de gestion en fonctionnement : estimées à près de 47 M€ en 2025 (46,9 M€ au BP 2024), avec une trajectoire nécessaire de diminution à près de 46 M€ en 2028.

Chapitre 012 : estimé à 31,3 M€ (29,8 M€ mandatés en 2024), intégrant :

- l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL de 3 points, évaluée à + 345 000€
- le GVT (glissement vieillesse technicité) évalué + 475 000 € / an
- cotisation chômage évaluée à + 250 000 €
- augmentations de cotisations sociales et patronales suite au vote du PLFSS
- Augmentation cotisation Sofaxis : + 15 000 €
- Crédits pour éventuels recrutements (PM, secteurs tendus) et réserve au cas où (les dépenses imprévues ont disparu avec le passage en M57)

Il nous faudra une action volontariste sur le chapitre 012, malgré l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL (+ 345 000 euros chaque année de 2025 à 2028).

Réorganisation en profondeur des services notamment.

Chapitre 011 : estimé à 11,6 M€ en 2025 avec pour objectif retour à moins de 10,6 M€ en 2028

Poursuite des efforts de sobriété énergétique, de systématisation des groupements de commande, marchés ...

Augmentation en 2025 de certaines dépenses :

- Changement du mode de gestion d'entretien des marchés (nettoyage) : recours à une entreprise et non plus en régie (HS) : + 200 000 €
- Augmentation des dépenses d'alimentation : + 200 000 € car intégration des communes de Marolles en Hurepoix et Longpont sur Orge (compensée par recettes supplémentaires).
- Augmentation du prix des fluides : gaz notamment (+ 208 000 € estimés)

Gestion active de notre patrimoine bâti pour le rendre moins énergivore (aide logiciel d'aide à la décision Lowitt) : poursuite remplacement éclairages par des LED, travaux en fonction du meilleur retour sur investissement.

Chapitre 65 : stabilité en 2025 à 3,9 M€ (idem jusqu'en 2028).

Pour les dépenses réelles, on rajoute le chapitre 66, charges financières estimées à 2,032 M€ en 2025. Devraient diminuer les années à venir du fait du désendettement annuel de la commune.

Épargne nette : 446 000 € – 3,946 M€ : - 3,5 M€

Pour 2025, en intégrant le résultat de 2024, l'épargne nette s'élève à 3,275 M€.

Pour ce qui concerne l'investissement, le rapport présente les perspectives de recettes et de dépenses, de 2025 à 2028 comprenant la programmation pluriannuelle des investissements.

Pour la période 2025-2028, la PPI est estimée à 16,7 M€, intégrant les priorités affichées par la Municipalité en termes de :

- Transition écologique
- D'accompagnement de tous les publics et notamment les plus fragiles
- De haut niveau de service public

En 2025, le montant des travaux devrait s'élever à 7,4 M€, comprenant :

- L'agrandissement de l'école Romain Rolland
- La poursuite des travaux de renaturation du parc de la Chataigneraie
- Des travaux de sécurisation du parc animalier au parc Pierre
- L'installation de jeux pour enfants au Parc de la Chataigneraie et au Parc Pierre
- La réalisation d'une légumerie à la cuisine centrale
- La poursuite des travaux de réhabilitation du U de Saint Hubert
- L'étude de faisabilité de la rénovation de la crèche du Parc
- La continuité de la modernisation et sécurisation de notre architecture Informatique

Les années suivantes, environ 3 M€ seront investis chaque année dans :

- La rénovation / extension de plusieurs groupes scolaires
- La rénovation de la crèche du Parc
- La reconstruction de la Halle du marché de la Gare dans le cadre du projet Pôle gare
- La poursuite de la végétalisation d'espaces publics
- Renaturation du Parc Pierre

Ces investissements seront financés :

- Par des subventions de nos partenaires que sont le Département, la Région et l'Etat. Les subventions seront inscrites dans les budgets au fur et à mesure de leurs notifications, dans un souci renouvelé de prudence budgétaire.
- La perception du FCTVA, estimé en 2025 à 420 000 € et dont le montant sera chaque année adapté en fonction des investissements réalisés l'année N-1
- La taxe d'aménagement, dont le montant est estimé à 300 000 € en 2025, et dont la variabilité tient compte notamment de la conjoncture économique, outre la réforme de sa perception pas encore totalement maîtrisée,
- Le recours à l'emprunt, à hauteur de 2,5 M€ chaque année, poursuivant ainsi notre désendettement (remboursement à 4M€ chaque année du capital de l'emprunt)
- L'autofinancement

La troisième partie du ROB présente l'état de la dette.

La commune poursuit chaque année son désendettement, à hauteur d'environ 1,5 M€ /an. Chaque année, remboursement de 4 M€ du capital de la dette et emprunt nouveau de 2,5 M€.
Entre 2020 et 2026, la commune se sera désendettée de 12,4 M€.

En l'état, l'encours de dette à fin 2025 devrait s'établir à 33,9 M€. (33,9 + 2,5 = 36,4) Nous empruntons principalement à taux fixe, diversifiant les prêteurs auxquels nous avons recours.

Intervention de M. Chollet
Merci M. le Maire. Je souhaite également remercier Mme Vasseur pour ces explications exhaustives.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Comme à l'accoutumée, je diviserai mes remarques entre une introduction politique et des remarques plus techniques sur les aspects financiers dans un second temps. Sur le plan politique, je vais réagir sur le Rapport d'Orientations Budgétaires dans sa globalité en suivant la trame de présentation.

Nous soutenons sans réserve l'analyse du contexte qui est présenté. Cela semble factuel s'agissant de l'inflation, de l'accroissement des menaces géopolitiques et de l'impact majeur de la crise de la COVID 19. Cependant, je remarque une incohérence avec la phrase suivante : "dans ce contexte difficile où l'Etat a fait le choix de faire payer aux autres ses propres incuries budgétaires et notamment l'accroissement de 1 000 milliards d'euros de la dette publique en seulement cette année". Si la dette publique a autant augmenté, c'est justement parce que l'Etat a amorti les effets de la crise de la COVID 19 en mobilisant le déficit en suivant une politique keynésienne assez classique. Et surtout, cette hausse des déficits publics, il faut entendre par cela l'ensemble des organismes du secteur public donc les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale incombent en grande partie à l'Etat parce qu'il a décidé d'amortir lui-même et au bénéfice des communes l'impact de ces crises. Cela a notamment été le cas au moment de la COVID 19 où l'Etat a massivement soutenu les collectivités, contrairement à ce que vous soutenez. Le centre de vaccination est un exemple parmi d'autres mais je pense aussi aux différents fonds de solidarité, au prêts garantis par l'Etat… Je trouve par ailleurs une phrase assez mesquine un petit peu plus loin dans le ROB concernant la réduction des dépenses du département : vous dénoncez les variables exogènes pour notre commune en disant qu'il s'agit de la faute de l'Etat et que ces choses vous sont imposées alors que pour le département ce serait son choix alors même qu'il fait aussi face à une réduction des recettes liées au DMTO. D'après vos dires, c'est le département qui serait responsable : je trouve que c'est assez incohérent. Par ailleurs et j'en termine là pour le contexte général, les dépenses publiques vont nécessairement augmenter pour lutter contre les menaces géopolitiques que vous mentionnez. Cela impliquera des efforts de tous y compris des collectivités. Sur le plan local, vous comprendrez également que nous ne sommes pas en mesure de souscrire à l'information selon laquelle vous "maintenez strictement les taux d'imposition" alors que vous avez augmenté massivement le taux de taxe foncière et il me semble qu'une étude pluriannuelle serait la seule manière d'apprécier cette question.

Bien entendu, vous pouvez compter sur notre plein soutien depuis le début sur les actions menées dans le cadre des cités éducatives qui là aussi, je le rappelle, sont soutenues par l'Etat également, et sur les mesures de rénovation des écoles. Nous considérons cependant et ce ne sera pas une surprise pour vous qu'une meilleure gestion financière de long terme aurait permis un investissement plus important au service par exemple d'une rénovation plus rapide des écoles qui en ont besoin et d'une augmentation plus rapide des effectifs de la police municipale alors même que l'insécurité demeure une préoccupation majeure des génovéfains. Je rappelle que Sainte-Geneviève-des-Bois continue de souffrir de dépenses d'investissement structurellement inférieures à la moyenne nationale et de la strate ces 15 dernières années. Nous partageons également le constat sur l'accentuation du dérèglement climatique, la nécessité de préserver la biodiversité et le nécessaire développement des énergies renouvelables. Cependant, là encore, nous voyons une contradiction alors que la municipalité renforce le droit de préemption dans le nouveau PLU et qu'elle a même envisagé de construire en zone inondable. Nous avons également eu l'occasion lors du dernier conseil municipal de vous exposer les diverses raisons qui nous ont poussé à voter contre ce projet que nous considérons également comme liberticide, trop tardif et intervenant après des

années de bétonisation. J'en termine avec les remarques de nature politique pour vous signaler notre soutien au paragraphe sur le soutien aux associations, les mesures sociales, l'aide sociale alimentaire et le renforcement de l'accès aux soins. Dans un monde qui va mal et où l'Etat est de plus en plus impuissant, nous avons besoin de solidarité et nous avons besoin de l'échelon local.
Sur le plan technique et financier, nous nous félicitons tout d'abord de la réduction probable de l'effort financier demandé à Sainte-Geneviève-des-Bois. Le contexte actuel qui implique à la fois des économies et des dépenses supplémentaires doit nous pousser à une gestion raisonnée et prudente des finances de la ville, ce que notre groupe a toujours appelé de ses vœux. Nous avons plusieurs interrogations techniques sur votre analyse rétrospective en page 16 du rapport. Lors du vote du budget primitif 2023, vous nous annonciez être dans l'obligation d'augmenter le taux de taxe foncière de 9,5 % et ceux en plus de l'évolution des bases de 7,1 % soit une augmentation totale pour les génovéfains de près de 17 %. Tout cela a rapporté à la ville 3,2 millions d'euros de recettes supplémentaires dont environ 1,2 millions liés à la revalorisation des bases et 2 millions liés à l'augmentation de 9,5 % à la discrétion de la municipalité. A l'époque, les justifications avancées par M. le Maire étaient "la suppression de la taxe d'habitation". M. le Maire avait simplement oublié de rappeler que la taxe d'habitation est intégralement compensée par l'Etat depuis sa suppression progressive. Oui, en effet, il y a eu l'inflation et les charges générales ont progressé d'environ 2 millions d'euros entre 2021 et 2023 avant de diminuer de 322 000 € en 2024. La hausse des impôts a donc été trop massive. Je rappelle qu'à l'époque, nous avions présenté un budget alternatif sans hausse d'impôt qui avait été balayé du revers de la main. Concernant la masse salariale, nous avons du mal à comprendre ces hausses : d'après l'observatoire de la masse salariale de la société Adelys, acteur reconnu auprès des collectivités, le pourcentage de Glissement Vieillesse-Technicité était de 2 % en 2024 et sera de 1,7 % en 2025. Pour mémoire, le GVT permet de mesure l'impact du vieillissement et de l'avancée des carrières des agents sur la masse salariale d'une structure. En résumé, cela signifie qu'à effectif constant, la masse salariale augmente de 2 % environ. Or, nous constatons en 2024 une hausse de 7,7 % soit plus de 2 millions en une seule année. Comment l'expliquer ? Evidemment, la hausse des points d'indice a eu un rôle mais nous souhaiterions avoir plus d'explications. Par ailleurs, cette explosion des dépenses a fait chuter l'épargne nette de 38 % entre 2023 et 2024. En page 25 et 28, vous citez le fait que le nouveau GVT vient augmenter chaque année notre masse salariale de près de 1,5 millions d'euros. A ce train-là, l'augmentation des impôts de 2023 sera donc totalement épuisée en 2026 sans effort contraire. Autre point, vous évoquez en page 25 une stratégie de gestion saine de la dette et en page 26 "une stratégie de désendettement de la commune initiée par la municipalité". Il n'y a là aucun mot sur la réalité des emprunts toxiques, il s'agit tout bonnement d'un déni de la réalité selon nous alors même que cela a toujours un impact et nous continuerons de l'évoquer tant que cela aura un impact sur notre ville. Vous parlez de stratégie initiée, elle est en réalité plutôt contrainte comme le rappelait la Chambre régionale des comptes. Pour mémoire, à cause de ces emprunts toxiques, la ville devra rembourser jusqu'en 2035 cette "stratégie" soit 24,7 millions d'euros. Par ailleurs, nous pouvons lire en page 54 que les intérêts de la dette seront 637 000 € en 2028 alors qu'ils sont estimés à 2 millions en 2025 et 1,8 millions en 2026. Cette diminution est bien la preuve de l'impact de ces emprunts toxiques puisqu'en 2028, la ville finira de payer ses impayés de dettes toxiques. Il y a donc un impact qui persiste sur plusieurs années. Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi vous nous présentez un graphique d'extinction de la dette sans les emprunts à venir qui vient donner une lecture assez difficile.

En conclusion, ce ROB ne nous semble pas adapté aux différents enjeux que vous identifiez pourtant comme prioritaires et que nous partageons pour la majorité d'entre eux. Nous aimerions avoir un audit ou du moins une analyse plus approfondie de l'évolution de la masse salariale et une stratégie pour stabiliser ces dépenses sans compromettre la qualité des services publics. De plus, comme chaque année, nous regrettons l'absence d'ambition du Plan Pluriannuel d'Investissements pour lequel il conviendra de chercher des cofinancements dans la durée. Enfin, l'analyse des données financières de la ville dans une perspective pluriannuelle qui seule permet d'analyser les tendances nous laisse penser qu'une nouvelle hausse d'impôts sera inévitable d'ici 2027-2028 en l'absence d'alternance ou de changements décisifs sur la gestion des finances locales qui nous semblent aujourd'hui plus que jamais nécessaires. Nous voterons donc contre ce ROB.

Intervention de M. Zlowodzki
Concernant ces sujets d'orientation budgétaire, il s'agit d'un exercice important mais qui est toujours délicat puisque le sujet de la gestion de la ville ne peut pas forcément se voir dans le grand document qui nous est présenté. Merci à Mme Vasseur pour sa présentation très intéressante et très liée. J'ai une suggestion de présentation pour le prochain rapport d'orientation budgétaire puisque vous citez beaucoup les chapitres dans votre intervention orale, il serait bénéfique de bien les mentionner dans les documents afin que nous puissions nous repérer plus facilement.
Le sujet de la gestion de la ville sur la partie efficacité financière ne se lit pas forcément dans ces comptes-là ni dans l'opposition. Nous avons eu un débat sémantique tout à l'heure sur le sujet de CMPP et des non-facturations, ce sont ces sujets qui font que depuis un certain nombre d'années nous nous abstenons sur ces budgets puisque nous n'avons pas tous les éléments. Évidemment, si nous étions le groupe majoritaire, peut-être ferions-nous mieux sur certains points et moins bien sur d'autres. Cependant, je souhaite revenir sur un point que je trouve intéressant : à raison, vous parlez à un moment de rigidité des dépenses de fonctionnement et vous citez le fait que les dépenses de personnel représentent 66 % de ces dépenses contre 58 % pour la strate mais qui a choisi ce modèle ? Qui a choisi d'internaliser à la mairie de nombreux services par rapport à d'autres options ? Il est vrai que internaliser a un certain nombre d'avantages mais cela donne cette rigidité, nous pourrions faire jouer la concurrence tout en ayant le même niveau de prestations finales pour les génovéfains mais en les faisant opérer par des sociétés privées ou publiques-privées. Vous déplorez cette rigidité mais c'est vous qui l'avez mise en place. Concernant la rénovation de la cuisine centrale qui coûte 1,7 millions d'euros, cela fait écho à des débats que nous avons souvent en dehors du budget. Nous avons parlé lors d'un précédent conseil du changement de statut pour la fabrication des repas, j'avais évoqué le fait que ces investissements portés par la ville ne sont pas portés par les autres villes qui bénéficient des repas et j'avais émis l'idée d'un coût des repas plus élevé pour les autres villes afin que nous puissions financer ce changement de statut, la rénovation... Cela est logique puisque nous leur faisons bénéficier d'une économie d'échelle mais l'opposition n'a jamais réellement eu l'ensemble des éléments qui nous permettraient de nous faire une opinion complète sur cette nouvelle cuisine centrale. J'en profite d'ailleurs pour remercier les personnels qui nous ont fait visiter la cuisine centrale. Ces personnels sont très organisés et impliqués. Mais, les investissements portés par la ville devraient être aussi supportés par les autres villes au moins en partie. J'imagine que vous avez réfléchi à ces sujets et que vous allez pouvoir nous répondre. Concernant le PLU, vous reprenez le fait qu'il a été élaboré de façon collective et qu'il s'agit d'un exemple de la nouvelle démocratie participative à Sainte-Geneviève-des-Bois mais nous avons quand même constaté qu'il n'y avait pas eu beaucoup de monde dans les réunions publiques et que

l'opposition n'était pas vivement invitée sur ce sujet. Je pense que nous aurions pu faire mieux. Il s'agit plutôt d'un ratage participatif puisqu'il y a eu assez peu de monde. Dernièrement, sur les priorités, vous citez la sécurité mais concrètement, il n'y a pas d'augmentation des effectifs de la police municipale, cette priorité reste théorique pour le moment.
Merci pour votre écoute.

Intervention de M. le Maire

Avant de laisser la parole à Mme Vasseur pour répondre plus dans le détail, je souhaite revenir sur quelques éléments de votre intervention M. Chollet.
S'agissant de l'Etat, cela est peut-être dur à entendre lorsque l'on est un fervent du Président de la République actuel et de l'ensemble de ses politiques mais ce n'est pas moi qui ai mis en avant le chiffre de 1 000 milliards de dette publique. Effectivement, il y a une part qui concerne la gestion de la crise COVID, du Prêt Garanti par l'Etat et vous évoquez un soutien local. Je précise que par rapport à l'aide que nous avons eu sur le centre de vaccination, beaucoup a été remboursé par l'ARS, pas tout, il faut le dire mais cela a participé de l'effort de la ville puisqu'il était nécessaire qu'elle accompagne à ce moment-là. Je rappelle qu'il y a 5 ans jour pour jour, nous entamions le confinement, nous avons eu à gérer une situation de crise et il a fallu faire face. Si nous regardons le résultat à l'échelle planétaire, il est certain que le soutien de l'Etat pour toute une série d'entreprises par exemple a permis de maintenir nombre d'activités très importantes. Nous parlons de 400 millions sur plus de 1 000 milliards, la COVID n'explique pas tout. Il y a eu aussi des choix politiques qui ont été faits et qui ont aggravé durablement les comptes.
Vous parlez de notre évocation au désengagement du département pour des villes, des associations et des acteurs de la prévention spécialisée, bien évidemment, le département a aujourd'hui des difficultés de financement. C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, tous les conseillers départementaux de la majorité comme de l'opposition ont voté un texte demandant à l'Etat de revenir sur les règles de financement des départements. J'ai proposé cette position en assemblée départementale pour qu'elle puisse être de nouveau votée cette année de manière commune. Malheureusement, le président était également membre du gouvernement ! La demande nous a donc été refusée. C'est dommage car il y a un réel sujet aujourd'hui pour les départements dont les recettes ne reposent quasiment que sur les droits de mutation qui dans une crise immobilière telle que nous la connaissons actuellement sont en effondrement. Il y avait d'autres possibilités pour faire un budget que de venir quasiment intégralement s'en prendre aux associations sportives, culturelles, citoyennes mais aussi au crédit politique de la ville, aux collèges publics et à la prévention spécialisée. Le désengagement du département sur ce dernier sujet est scandaleux. Nous avons déjà compensé un désengagement auparavant et, cette année, il s'agit de 60 000 € en plus pour nous. Aussi, il a fallu que les villes viennent abonder le budget des pompiers. Par chance, sur le territoire de l'intercommunalité, c'est l'agglomération qui va augmenter les dotations. Pour notre ville, il s'agit de 2 € par habitant soit 72 000 €. Ainsi, il y a toute une série de désengagements qui sont liés à des choix politiques puisque dans le même temps, le département ne diffère pas par exemple la création d'une SEM énergie. Je ne dis pas qu'il ne faut pas la faire, mais lorsqu'au même moment vous vous désengager du crédit d'investissement dans le collège, vous pouvez décaler dans le temps la création d'une SEM énergie dont nous ne savons pas ce qu'elle va faire ni sur quel territoire. Nous savons juste que cela coûte au département 2 millions d'euros qui pourraient être utiles ailleurs. Il faut rappeler que des choix politiques vont peser chez nous. Effectivement, lorsque les associations

subissent les désengagements du département, elles viennent ensuite nous voir puisqu'elles sont pour beaucoup dans des difficultés financières qui pèsent sur leur activité.
Sur le sujet du plan local, vous évoquez l'augmentation de la taxe foncière, il ne me semble pas avoir limité la nécessité de recourir non pas de gaieté de cœur à la fiscalité uniquement suite à la suppression de la taxe d'habitation. Je pense qu'il y avait d'autres difficultés comme l'augmentation pharaonique du coût de l'énergie notamment de l'électricité qui ont conduit à cette augmentation des bases au moment où nous ne savions pas si nous allions être retenus dans le cadre du filet de sécurité.
Concernant les cités éducatives, effectivement, il s'agit d'un très bon dispositif mais là encore, le financement, la somme n'y est pas. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes une des rares cités éducatives intercommunales en France et lorsque l'on regarde les sommes financières allouées à notre cité éducative, nous sommes très loin de ce que peuvent toucher les autres cités éducatives alors que nous avons décidé de la réaliser avec deux autres villes notamment pour lutter contre les rixes.
Vous évoquez aussi dans votre propos que nous avons envisagé des constructions en zone inondable, je ne sais pas à quoi vous faites référence. Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons parlé du zonage du PLU et cette question a été totalement écartée notamment sur la zone PPRI, il n'y a pas de construction possible. De la même manière, vous évoquez la bétonisation de la ville et le fait qu'il était temps de prendre les choses en main. Je rappelle que nous avons des obligations de construction de logements, elles nous sont imposées par l'Etat et par la région mais il y a aussi la nécessité d'accompagner les besoins de logements des familles génovéfaines. Il y a aujourd'hui 1 600 demandeurs de logements sur les listes de Sainte-Geneviève-des-Bois. Nous avons fait le choix pour préserver le quartier pavillonnaire ainsi que le cadre de vie de notre ville de donner des droits à construire en R+3 sur seulement 3 axes de la ville pour structurer des zones urbaines. Je vous invite à faire le tour des villes de l'Essonne pour regarder les constructions. Nous faisons différemment en nombre de logements mais aussi sur la façon de les construire. Nous avons une autre ambition pour la ville que de concentrer des centaines de logements au même endroit bien souvent de manière isolée et non-qualitative. Nous avons reçu avec M. Vimard des promoteurs qui ont construit sur la ville de Villemoisson et nous n'avons pas adhéré à leurs propositions voyant le résultat raté dans la ville d'à-côté. Nous avons une conception de notre ville qui est différente. Nous avons porté cela dans le PLU. Celui-ci nous permet de protéger les zones non-urbanisées et de répondre aussi aux objectifs de construction. Mme Vasseur répondra aux questions plus techniques.
Par rapport à votre intervention M. Zlowodzki, vous évoquez la rigidité par rapport aux dépenses de fonctionnement notamment liées au personnel municipal. Effectivement, lorsque des mesures sont décidées comme le GVT et le point d'indice des fonctionnaires, il y a un impact que vous ne maitrisez pas. Cette mesure était très juste mais la compensation pour ces dépenses nouvelles a manqué car lorsque vous prenez des dépenses aussi impactantes budgétairement parlant, vous augmentez le poids de votre budget. Cependant, avoir par exemple une régie bâtiment nous procure de nombreuses économies. Dernièrement, les travaux de peinture dans la salle de la châtaigneraie ont été faits intégralement par le service régie. Ces travaux ont été bien moins onéreux qu'ils l'auraient été avec une entreprise. Aussi, dernièrement, les travaux dans les nouveaux locaux des orthophonistes ont été réalisés par nos agents de la régie bâtiment.

Concernant la restauration collective, nous avançons vers la création d'un syndicat intercommunal comme vous l'avez dit, il y a une valorisation, peut-être pas de l'intégralité du bâtiment mais dès lors que le syndicat sera créé, il y aura une meilleure répartition du poids et notamment du budget RH. Des investissements seront à venir mais ils seront intégralement portés et financés par le syndicat. Cela sera positif pour les finances de la ville.
Enfin, concernant le PLU, oui, nous avons souhaité associer les génovéfains. Il n'y avait pas que les réunions publiques, il y avait aussi d'autres possibilités pour participer aux ateliers. Une enquête publique a également été menée : un commissaire enquêteur a reçu des génovéfains qui ont pu souligner des choses fortes dans ce PLU et d'autres qui ont fait part de leurs critiques et leurs interrogations. Tout cela nous a permis de faire évoluer le PLU. Il pourra être modifié si besoin pour améliorer la vie des génovéfains. Nous avons voulu que ce PLU soit protecteur pour les génovéfains, le plus ouvert possible aux questions et qu'il prenne en compte les évolutions climatiques.
Mme Vasseur va répondre à des points précis et techniques que vous avez évoqué puis vous pourrez réagir à nos interventions.

Intervention de Mme Vasseur

Vous parlez de l'augmentation des dépenses entre 2023 et 2024 sur le chapitre 012 qui concerne le GVT, nous l'avons estimé à 475 000 €. Lorsque nous avons estimé les dépenses de personnel en 2024, au BP, nous les avions estimées à 29 410 000 €, 2 % représentent 588 000 €, nous avons mis 475 000 € en GVT. En 2024, au 1er janvier, nous avons eu une revalorisation de 5 points d'indice majorés qui représentaient un surcoût de 265 000 €. Nous avons aussi eu l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % du 1er juillet 2023. Cela a rajouté 200 000 € dans le budget 2024 dans le chapitre 002 qui concerne les frais de personnel. Nous avons voté en conseil municipal la prime pouvoir d'achat Macron que nous pouvions payer jusqu'au 30 juin 2024. Nous avions voté 50 % du montant qui avait été alloué aux agents de l'Etat, cela a pesé dans le budget à hauteur de 182 000 € en 2024. Ensuite, il y a des petits montants avec par exemple l'organisation des élections à environ 45 000 €. Il y a aussi des augmentations du montant des cotisations au regard des revalorisations des points d'indice notamment. L'augmentation des frais de personnel ne se limite pas uniquement au frais de GVT d'une année sur l'autre. En 2024, des mesures exogènes nous ont été imposées qui expliquent cette augmentation. Pour 2025, je vous ai dit qu'elles étaient les augmentations à prévoir, la réserve pourra servir également à faire des recrutements dans des services tendus comme les services techniques. Nous avons aussi la volonté d'augmenter le nombre de policiers municipaux, nous allons passer à 7 au mois d'avril, il s'agit d'un métier particulier où il y a de nombreuses mutations et un manque de stabilité.
Concernant l'extinction de la dette, jusqu'en 2028, nous prévoyons d'emprunter 2,5 millions par an. Nous ne savons pas sur combien d'années nous pourrons emprunter. Jusqu'à présent, nous empruntions assez régulièrement et facilement sur 20 ans. L'année dernière, nous avons emprunté sur 13 ans par rapport à la hausse des taux d'intérêt et à la fragilité des marchés, les banques nous imposent des conditions. Il est donc compliqué d'inscrire le montant du capital que nous rembourserons par an sur la diminution de l'encours sur les années à venir.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Intervention de M. Chollet
Je vais réagir dans l'esprit du débat aux différents points qui ont été mentionnés par vous M. le Maire et par Mme Vasseur. Merci pour les réponses exhaustives.
Tout d'abord, sur la mention de la politique nationale, vous noterez que je n'ai à aucun moment mentionné le Président de la République ou le gouvernement dans mon intervention. J'ai mentionné l'Etat comme entité mais ni le Président, ni le gouvernement qui d'ailleurs change assez souvent alors vous auriez pu avoir du mal à savoir lequel je mentionnais. Je disais par contre que chacun devait prendre ses responsabilités, que l'Etat a joué son rôle, chaque acteur peut être critiqué ou non mais il est compliqué lorsque l'on fait des prévisions budgétaires au niveau d'une commune d'uniquement se fier ou expliquer des variables avec des variables exogènes et ne pas se poser la question d'un contexte général. Autant, vous mettez beaucoup en avant l'impact supposé ou réel des décisions de l'Etat, autant il n'y a rien sur les emprunts toxiques alors qu'il s'agit d'une variante importante qui devrait être mentionnée par exhaustivité.
Ensuite, vous mentionnez les différentes menaces, vous dites que nous faisons face à un environnement géopolitique dangereux, qu'il y a eu la crise de la COVID 19… Cela a en effet eu un impact financier. Vous avez aussi mentionné le fait que l'Etat a peut-être mieux géré en France le soutien durant la crise que d'autres mécanismes ou d'autres états, il est également important de le mentionner.
Concernant les finances publiques, je ne souhaite pas rentrer dans le débat national, je pense qu'il y aurait aussi beaucoup à dire d'autres partis et d'autres mouvements dont vous pourriez vous sentir proche sur la façon dont ils envisagent la réduction du déficit public.
Concernant la taxe foncière et la suppression de la taxe d'habitation, vous avez raison, je n'ai mentionné qu'un passage de votre propos et je n'ai pas la vocation de dire que j'ai été exhaustif dans vos propos. Je sais les autres paramètres que vous aviez soulevé pour justifier cette hausse d'impôts. Je sais aussi qu'en retour et en réponse, nous avions proposé un budget sans hausse d'impôts qui prenait également en compte cette hausse du coût de l'électricité et des matières premières.
Concernant les zones inondables, effectivement, cela n'a pas été retenu mais je note dans le rapport d'enquête du commissaire enquêteur que cela avait été proposé. Cependant, j'ai dit que vous l'aviez envisagé pas que cela était mis en œuvre dans le PLU.
Concernant la bétonisation, vous dites que vous vous agacez de ce débat mais je pense qu'il est important de l'avoir, c'est aussi cela la démocratie locale. Il y a un impact direct et c'est sans doute une des politiques municipales où le ressenti de la population peut être le plus important, le cadre de vie est une grande partie de ce qui mobilise les citoyens dans la façon dont ils envisagent l'échelon local et leur volonté de voter pour l'un ou l'autre des projets qui sont présentés. J'assume cette différence de dire que je pense que cette densification telle qu'elle est faite à Sainte-Geneviève-des-Bois c'est à dire étalée avec une artificialisation des sols sur les zones Franges II et Franges III n'était pas la bonne et ce au sein même de contraintes qui sont les nôtres en termes de construction de logements au niveau régional et communautaire. Je pense qu'il vaut mieux avoir du R+2 ou du R+3 dans un petit peu plus d'endroits que de construire dans des endroits où il n'y a pas de constructions actuellement. A l'époque, il y avait des pavillons sur les grands axes où vous construisez, en ce moment, il y a des destructions de pavillons pour construire des R+2. Je dis que cela pourrait être fait sur d'autres axes moyens et je pense qu'il n'est pas nécessaire ni bénéfique par rapport à l'environnement de procéder ainsi, dans le cadre de la loi ZAN, nous savons qu'il s'agit de quelque chose qui est particulièrement problématique pour la biodiversité. Il me semble

que artificialiser des sols pour faire des nouveaux pavillons dans des zones où il n'y avait pas de construction est négatif pour la biodiversité, pour la circulation dans la ville et pour le cadre de vie, il faut donc l'éviter d'autant que les transports publics aujourd'hui ne sont pas à la hauteur sur certains quartiers de la ville.
Ensuite, concernant le chapitre 012, j'évoquais les 2 millions de hausse, si j'ai bien entendu Mme Vasseur, vous parliez de 500 000 € de GVT, 265 000 € sur l'augmentation du point d'indice, 200 000 € sur l'effet point d'indice en annuel, 182 000 € sur la prime et 45 000 € sur les élections. Cela fait à peu près 1,2 millions d'euros mais nous sommes sur une hausse de 2 millions d'euros soit 800 000 € d'écart sur lesquels nous aimerions avoir plus de précisions au moins dans les années à venir pour ce chapitre.

Intervention de M. Zlowodzki
En ce qui concerne le débat national, il était assez intéressant de vous voir échanger sur ces questions de milliards de dette. La dette COVID concerne 10 % de cette somme de 1 000 milliards, le reste de 900 milliards est dû à une gestion complètement catastrophique des différents gouvernements Macron. Il y a le sujet de la taxe d'habitation supprimée et non-financée, il s'agit d'un impôt différé que nous allons devoir payer car si vous ne financez pas la suppression de la taxe d'habitation par des économies ou par des revenus d'impôts, cela est impossible à financer. Je réitère mes propos, je suis toujours pour la réintroduction de cette taxe. Il n'y a pas de raison, tous les habitants doivent contribuer même avec une petite participation annuelle à la vie communale. Il n'est pas normal que seuls les propriétaires paient.
En ce qui concerne les DMTO, je suis contre cet impôt, je suis pour leur suppression mais pour un remplacement par un impôt foncier plus pérenne et moins volatile. Ils posent beaucoup de problèmes à la mobilité et aux projets des personnes.
Par contre, dans le budget de l'Etat et dans son déficit, nous savons tous que la question du financement des équilibres démographiques sur la retraite est un réel problème. J'aimerais entendre des solutions sur ce sujet. Ces solutions ne sont pas politiquement vendeuses. Continuer à indexer les retraites sur l'inflation quand les salaires qui financent ces retraites ne sont pas indexés à l'inflation n'est pas possible. Il y a de nombreuses autres économies à faire mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat. Nous sommes tous d'accord qu'au niveau de l'Etat, des réformes sont nécessaires.
En revanche, pour revenir au local, je trouve acrobatique votre rhétorique sur les points d'indice. Durant des années, le point d'indice n'a pas été augmenté. Cette augmentation suivait plusieurs longues années de non-augmentation. Pendant ces années la commune a donc dégagé des marges de manœuvre alors vous ne pouvez pas demander une compensation à l'Etat au moment où il augmente ce point d'indice. De plus, l'année où il y a eu cette augmentation, vous avez décidé d'aller au maximum sur les primes Macron.
Je souhaitais revenir sur ces éléments et malheureusement, vous ne m'avez pas répondu sur le sujet de la sécurité.

Intervention de M. le Maire :
Pour conclure, je souhaite remercier la direction générale et la direction des finances de nous avoir permis de réaliser ce ROB et à travers la direction générale, l'ensemble des agents de la collectivité.

Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 7 contre (M. Chollet, Mme Rolly, M. Tum, M. Besse, Mme Schallter, M. Zlowodzki, Mme Le Foll,).

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

ADMINISTRATION GENERALE

13- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 28 décisions au total dont :

N°2025-22 Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1er degré

Jusqu'à présent, la commune pouvait prendre en charge l'emploi, en contrat accessoire, des AESH volontaires afin de poursuivre l'accompagnement sur la pause méridienne d'enfants en situation de handicap, scolarisés dans une des écoles de la ville.

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie.

Une convention a donc été signée avec le recteur de l'académie de Versailles qui précise les responsabilités de chacune des parties

N°2025-11 Signature de contrat d'engagement avec Mme Sandra Chainay – psychologue

Une convention d'intervention a été signée avec Madame Sandra Chainay, psychologue, afin d'organiser des séances d'analyse et d'enrichissement des pratiques professionnelles auprès des professionnelles de la Petite Enfance (Multi Accueil du Parc, Halte-Garderie, Crèche Familiale, Multi Accueil Copernic, Halte Crèche, Relais Petite Enfance) de la ville de Sainte Geneviève des Bois, sur le période de janvier à décembre 2025.

Le cout de cette prestation est de 220,00 € TTC la séance de 2h00.

N°2025-26 Contrat d'engagement avec Mme Aude Ehrhardt

Un contrat d'engagement a été signé avec Mme Aude Ehrhardt afin d'organiser une animation d'éveil musical en direction des enfants et des assistantes maternelles, qui se déroulera dans les locaux de la Crèche Familiale au mois de mars 2025.

Le cout de cette prestation : 220,00 € TTC pour les 2 séances

N°2025-1 Spectacle pour les festivités 2025

L'événement « festivités » est un rendez-vous annuel initié et offert aux Génovéfains par la Municipalité se déroulant au mois janvier.

Pour l'année 2025, les festivités ont eu lieu dans la salle Gérard Philipe, salle de spectacle avec une capacité d'accueil permettant d'accueillir différents moments festifs.

Deux spectacles ont été proposés par la société ADM Spectacles aux Génovéfains les 22 et 26 janvier 2025 :

Le mercredi 22 janvier 2025 : Spectacle : Paris Cabaret
Durée du spectacle : 65 à 80 minutes
1 représentation

Le dimanche 26 janvier 2025 : Spectacle : Club 80
Durée du spectacle : 70 à 85 minutes
2 représentations

Un contrat a été signé avec la société ADM Spectacles – 27, allée du télégraphe – 93340 Le Raincy.

Coût de la prestation : 12 796,21€ HT

N°2025-2 Signature d'une convention avec UMPS 91
Afin d'assurer un dispositif de secours dans le cadre de l'organisation des Vœux du maire à la population qui se sont déroulés le 11 janvier dernier à la salle Gérard Philipe, une convention a été signée avec l'association UMPS 91.

Mise en œuvre du dispositif :
De 19h00 à 2h00

- 1 chef de poste et 3 secouristes
- 1 VPSP

Coût de la prestation : 565,00 € TTC

N°2025-4 Signature du contrat avec Fabrice Vecchione pour les festivités de janvier 2025
Dans le cadre des festivités, la Municipalité a organisé un déjeuner dansant le 15 janvier 2025 ainsi qu'un diner dansant le 17 janvier 2025 à la salle Gérard Philipe.
Un contrat a été signé avec Fabrice Vecchione, danseur, pour ces deux dates.

Coût de la prestation : 280,00 € TTC

N°2025-5 Signature de contrat avec Marie Siozac pour les festivités de janvier 2025
Dans le cadre des festivités du mois de janvier 2025, la Municipalité a organisé un dîner dansant le 15 janvier 2025 ainsi qu'un diner dansant le 17 janvier 2025 à la salle Gérard Philipe.

Un contrat a été signé avec Marie SIOZAC, danseuse, pour ces deux dates.

Coût de la prestation : 280,00 € TTC

N°2025-9 Signature du contrat avec Joël Mazurier pour les bals 2025
Le Pôle Sénior organise des bals pour les retraités Génovéfains à la salle du Champ de Foire.
Un contrat a été signé avec Monsieur Mazurier Joël, pour quatre prestations de danse les 21 février, 16 mai, 11 juillet et le 14 novembre 2025.

Coût de la prestation : 160,00 € TTC

N°2025-10 Signature du contrat avec Max Bitor pour les bals 2025
Le Pôle Sénior organise des bals pour les retraités Génovéfains à la salle du Champ de Foire.

Un contrat a été signé avec Monsieur Bitor Max, pour quatre prestations de danse les 11 avril, 13 juin, 8 août et le 12 décembre 2025.

Coût de la prestation : 160,00 € TTC

N°2025-20 Contrat avec Pascal De Smet et sa chanteuse Katia Decis - Bal du carnaval
Dans le cadre des activités pour les séniors, la Municipalité a organisé un bal pour le carnaval à la salle du Champ de Foire le vendredi 7 mars 2025.

Pour obtenir un bal différent des bals habituels au Champ de Foire (avec un seul musicien), il est convenu de signer le contrat avec le musicien Pascal De Smet et la chanteuse DECIS Katia.

Coût de la prestation : 380,00 € TTC

N°2024-280 Signature d'une convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
Cette convention a pour objet de mettre à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération, la salle Gérard Philipe ainsi que l'auditorium du Centre artistique Rudolf Noureev, en vue de la programmation de 2 spectacles programmés par le Théâtre de Brétigny.

DIORAMA (Cie Hanafubuki) – spectacle pour adultes et enfants dès 4 ans
Dimanche 9 février 2025 à 16h à l'auditorium (séance publique)
Lundi 10 février 2025 à 9h, 10h30 et 14h30 à l'auditorium (séances scolaires)

CORPS SONORES ET CORPS JUNIORS (Cie Corps Magnétiques Massimo Fusco) – spectacle pour adultes et enfants dès 6 ans
Lundi 3 mars 2025 à 14h et 15h15, salle Gérard Philipe (séances scolaires)
Mardi 4 mars 2025 à 9h, 10h30 et 14h, salle Gérard Philipe (séances scolaires)
Mercredi 5 mars 2025 à 10h (Corps sonores juniors), à 15h (Corps sonores) et 19h (Corps sonore), salle Gérard Philipe (séances publiques)
Jeudi 6 mars 2025 à 9h et 10h30 salle Gérard Philipe (séance scolaire)

Pour toutes ces représentations, les lieux de diffusion sont mis à disposition du Théâtre de Brétigny avec le personnel technique. La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a la charge du dispositif de sécurité (1 SSIAP pour le centre Noureev, 2 SSIAP et 1 ADS pour la salle Gérard Philipe). Le Théâtre de Brétigny se charge des coûts des spectacles.

N°2025-12 Convention de partenariat avec l'association Lulla Music
La volonté de la municipalité est de développer et renforcer le lien aux habitants afin que ces derniers deviennent pleinement acteurs des projets municipaux.
Dans la continuité du projet mené sur la saison 2023/2024, il est proposé de renouveler la chorale Pop-Up.

Proposé par l'association Lulla Music (intervenante artistique : Caroline Chivé), ce projet de chorale participative est accessible à toute personne adulte et aux enfants à partir de 12 ans. Aucun niveau en chant n'est requis. Ce projet est intergénérationnel, on peut y venir en famille, entre amis ou seul.
50 personnes minimum sont requises pour la faisabilité du projet, 100 personnes seraient un idéal.

Calendrier des séances :

- 2 février, 9 mars, 30 mars, 6 avril, 25 mai, 15 juin, 6 juillet, 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 7 décembre 2025
- De 10h30 à 11h30
- A l'auditorium Noureev
- Restitution : participation de la Chorale Pop-up à la Fête des Mômes et à un deuxième temps fort municipal (à définir)

De nouveaux inscrits ne pourront être accueillis que lors des 3 premières séances.

Les habitants qui s'engagent dans ce projet devront être présents à toutes les séances.

3 ou 4 chansons seront travaillées durant l'année. Leur choix sera fait en concertation avec le service culturel.

La Commune s'engage à ce qu'un agent des services culturels soit présent sur chacune des séances, et à verser à l'association Lulla Music la somme de 2 140,00 €.

Une convention de partenariat artistique permet de mener à bien ce projet.

N°2025-13 Convention de financement avec la SEAM pour le versement d'une aide au Partothèques

La SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique), propose chaque année, une aide aux conservatoires pour le financement de l'achat de partitions, afin de leur permettre de créer en leur sein une partothèque.

Le centre artistique R. Noureev, conservatoire à rayonnement communal classé par l'état, a déposé un dossier au titre des achats de partitions qu'il envisageait pour l'année civile 2025 pour un montant de 1 500,00 € figurant au budget prévisionnel.

La commission d'attribution des aides de la SEAM, au regard du dossier déposé par le centre artistique R. Noureev, a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 1 250,00 €.

N°2025-23 Convention d'occupation du domaine public parcelle BE 207 sise 1 rue R. Rolland avec SFR

La Société Française de Radiotéléphonie (SFR), actuellement implantée sur le bâtiment du conservatoire doit faire l'objet de la signature d'une nouvelle convention.
Cette nouvelle convention a été signée pour une durée de 12 années, et devra faire l'objet d'une nouvelle étude 24 mois avant le terme du délai de la convention.

Le loyer est fixé à 6 634 euros, correspondant au dernier loyer perçu sur ce site. Cette redevance sera augmentée de 1% par an pendant toute la dure des présentes. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle à la date anniversaire.

N°2025-24 Convention d'occupation du domaine public parcelle BA 338 sise Place R. Perriaud avec SFR

La Société Française de Radiotéléphonie (SFR), actuellement implantée sur le bâtiment de la Mairie doit faire l'objet de la signature d'une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention a été signée pour une durée de 12 années, et devra faire l'objet d'une nouvelle étude 24 mois avant le terme du délai de la convention.

Le loyer est fixé à 10 879 euros, correspondant au dernier loyer perçu sur ce site. Cette redevance sera augmentée de 2% par an pendant toute la dure des présentes. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle à la date anniversaire.

N°2025-17 Animation d'une ferme pédagogique pour la 18ème fête des plantes du 26 et 27 avril 2025

La ville va organisé la 18ème fête des Plantes qui aura lieu les 26 et 27 avril 2025 aux abords du Donjon.

Cette manifestation rassemble plusieurs exposants du monde horticole de près ou de loin (horticulteurs, pépiniéristes, décorations de jardin) mais aussi de nombreuses animations pédagogiques.

La pédagogie auprès des enfants est une des priorités pour la ville autour de différents thèmes et notamment en lien avec l'environnement.

La ferme pédagogique et artistique itinérante les Zart-nimaux, représentée par Madame Angélina Landais- 10 rue Saint-Denis - 28170 Serazereux propose une animation sur l'approche des animaux de ferme.

Une convention a été signée avec Les Zart-nimaux pour l'animation d'une ferme animalière pédagogique le samedi 26 et dimanche 27 avril 2025.

Coût de la prestation : 4 130,00 € TTC

N°2025-25 Prêt d'un broyeur à déchets végétaux par Cœur d'Essonne Agglomération

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite œuvrer pour le recyclage des déchets verts
La méthode du broyage tel que le paillage représente de réels avantages tels que le maintien des sols frais, limitant ainsi les arrosages et freinant la pousse des mauvaises herbes,

Le prêt à titre gracieux d'un broyeur à déchets végétaux par Cœur d'Essonne Agglomération permettra à la collectivité d'agir encore plus efficacement pour le respect de l'environnement.

Une convention a été signée pour le prêt d'un broyeur à déchets végétaux à titre gracieux par Cœur d'Essonne Agglomération aux Services Techniques de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.

N°2025-3 Convention de mise à disposition d'un logement sis 1 Av E. Zola -3ème étage

La Ville est propriétaire d'un logement sis 1 avenue Emile Zola (F2 – 3ème étage) et a signé une convention à titre précaire avec un agent communal afin de renouveler son bail et de revaloriser le loyer et les charges.

Le loyer mensuel est de 271,36 € et le charges de 79,35 €

N°2025-27 Convention de mise à disposition d'un logement sis 24 rue de l'Orangerie

La Ville est propriétaire d'un logement sis 24 rue de l'Orangerie à Sainte-Geneviève-des-Bois de type F3 et a signé une convention à titre précaire avec un agent communal afin de renouveler son bail et de revaloriser le loyer et les charges à effet du 1er février 2025

Le loyer mensuel est de 342,80 € et les charges mensuelles sont de 119,57 €

N°2025-28 Convention de mise à disposition d'un logement sis 1 Av E. Zola - 2ème étage droite

La Ville est propriétaire d'un logement sis 1 avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois de type F2 (2ème étage droite) et a signé une convention à titre précaire avec un agent communal afin de renouveler son bail et de revaloriser le loyer et les charges à effet du 15 février 2025.

Le loyer mensuel est de 274,00 € et les charges mensuelles sont de 79,35 €

N°2025-16 Bail professionnel avec la Ligne de l'Enseignement 91

Dans le cadre de la redynamisation du quartier Saint Hubert, la Commune a accueilli la Ligue de l'Enseignement 91 dans ses locaux 6 et 8 rue Jean Jacques Rousseau.

Pour mémoire, la ligue de l'enseignement intervient dans 4 champs d'action :

L'éducation et la formation :

La Ligue de l'enseignement accompagne les acteurs éducatifs, les enseignants, les familles, les formateurs et les animateurs, les élus et agents des collectivités locales, pour que ce droit profite réellement à tous et tout au long de la vie.

La culture :

Par un réseau dense de diffusion culturelle, la Ligue de l'enseignement s'adresse à des publics divers, à commencer par les enfants et les jeunes, en mobilisant les trois leviers de l'éducation artistique et culturelle : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les pratiques artistiques.

Tous les arts sont concernés (cinéma, spectacle vivant, musique, etc.). La Ligue de l'enseignement est particulièrement attentive à développer le goût de la lecture et à contribuer à la démocratisation de la culture numérique.

Les vacances et loisirs éducatifs :

Premier organisateur de colonies de vacances, avec Vacances pour tous, la Ligue de l'enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêt et à l'apprentissage du « vivre ensemble ».

La Ligue de l'enseignement favorise la mobilité des jeunes en accompagnant également leurs projets d'engagement et de solidarité en Europe ou à l'international.

Le sport pour tous :

À travers la fédération sportive scolaire du premier degré, l'Usep, et la première fédération multisports affinitaire de France, l'Ufolep, la Ligue de l'enseignement propose des activités sportives adaptées à chaque âge de la vie et veut promouvoir des pratiques qui répondent aux besoins sociaux tels que l'éducation, l'insertion sociale, le handicap et la santé

Il s'agit de favoriser le développement économique et social du quartier, de lutter contre les volets fermés, de redonner de la vie dans nos locaux.

Un bail professionnel a été signé avec l'association La Ligue de l'Enseignement 91 représentée par son président Monsieur Christophe CABOT, pour deux locaux sis au 6 et 8 rue Jean Jacques Rousseau, à compter du 1er mars 2025.

Le loyer mensuel est de 750,00 € et les charges mensuelles sont de 270,00 €.

N°2025-18 Baux professionnels avec des professionnelles de santé - Cabinet médical au 14 rue d'Holbach

Dans le cadre de la redynamisation du quartier Saint-Hubert, la Commune a signé des baux avec des professionnelles de santé pour l'installation d'un cabinet d'orthophonistes et d'infirmières dans ses locaux situés au 14 rue d'Holbach.

Alors que les délais d'obtention de rendez-vous sont très importants et que de nombreuses familles sont confrontées à un défaut d'accès à des soins essentiels, l'ouverture prochaine d'un cabinet d'orthophonistes au sein du U de Saint-Hubert, est une vraie chance pour notre ville.
Afin de conforter l'offre, la municipalité a accompagné 4 orthophonistes et deux infirmières et se sont installées depuis le 1er février 2025, dans l'ancien local du CMPP, à proximité de la PMI et de la Réussite Éducative.

Le local d'environ 120 m2 dispose d'une grande salle d'attente.

Il s'agit de favoriser le développement économique et social du quartier, de lutter contre les volets fermés, de redonner de la vie dans nos locaux.

Des baux ont été signés avec les différentes professionnelles de santé

Le montant du loyer hors taxes et hors charges s'élève mensuellement à :

220,69 € pour le bureau C1 (11.97m2)
266,04 € pour le bureau C2 (14,30 m2)
269,17 € pour le bureau C3 (14,60 m2)
182,71 € pour le bureau C4 (9,91 m2)
466,00 € pour le bureau C5 (30,45 m2)

Le montant des charges collectives s'élève mensuellement à 84 € par local avec revalorisation chaque 1er février des années suivantes

N°2025-30 Signature d'un avenant au bail commercial avec la SAS Crousti Max

Un bail commercial a été conclu le 1er janvier 2022 entre la ville et La SARL l'Etoile du pain, portant sur l'occupation d'un local appartenant à la ville et situé au 1 rue Jean d'Alembert à Sainte-Geneviève-des-Bois.

À la suite de la cession de commerce depuis le 6 janvier 2025, il convient d'apporter des modifications au bail en actant le changement de l'occupant, la SAS « Crousti Max.

N°2025-6 Location vaisselle pour les festivités 2025

L'événement « Festivités » est un rendez-vous annuel offert aux Génovéfains par la Municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois et qui se sont déroulés en janvier.

Dans ce cadre, il a été loué de la vaisselle à la société Options.

Un contrat a été signé avec la société Options – 21, rue Gros – 75016 Paris pour un montant maximum de 19 378,65€ HT.

N°2025-8 Maintenance du serveur RADIUS

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a sollicité la société Telerys Communication pour la mise en place d'un serveur RADIUS (serveur virtuel) permettant d'authentifier et d'autoriser les

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

équipements connectés en filaire et en wifi sur le réseau de la Mairie.
La solution assure une gestion centralisée des bornes wifi et un serveur de journalisation des événements.

Le contrat de service comprend :

Administration/Maintenance serveur RADIUS	1	90,00 €	90,00 €
Administration/Maintenance controleur Unifi WIFI*	1	59,25 €	59,25 €
Support hebergement conformité CNIL Syslog - par site	4	39,00 €	156,00 €
Option : Administration/Maintenance Premium**	1	42,00 €	42,00 €
* inclut: Administration-maintenance équipements LAN - 15 Tickets techniques (changement, configuration, debug) par an et par site maximum			
**remplacement matériel avancé pendant toute la durée du contrat sous J+1 IDF et J+2 en France Métrop., envoi en "plug and play".			
		TOTAL ABO. MENSUEL en €HT	
TOTAL HT			347,25 €
TVA 20%			69,45 €
TOTAL TTC			416,70 €

Un contrat de service a été signé avec la société Telerys Communication - 66 quai Maréchal Joffre - 92400 Courbevoie pour un montant annuel de 4 167,00 € HT en 2025 avec révision de prix les années suivantes.

Le contrat prendra effet à compter de à la date de réception du PVI pour une durée d'un an renouvelable tacitement pendant cinq ans.

N°2025-15 Formation du personnel avec Intermeta
Une convention a été signée relative à la formation « Co-développement résolution de problèmes en collectif» qui se déroulera en 2025, sur sept séquences. Cette formation sera dispensée par INTER META, boite 424, 34 rue du Champ des oiseaux-76000 Rouen.

Coût de la formation : 7 200,00 € TTC

N°2025-21 Signature d'un contrat d'assurance "Bus" avec AXA
Un marché d'assurance a été signé avec la société AXA, afin de satisfaire à l'obligation d'assurance responsabilité civile pour le nouveau bus. Du fait de la valeur de ce bus neuf, il a en outre été décidé de l'assurer « tout risque ».

Tarif annuel : 12 099,47 € TTC

N°2025-19 Régie d'avances du service Pôle Séniors et loisirs retraités - Modification de l'acte de création
Il s'agit d'actualiser la régie d'avances du service Fêtes et Cérémonies et Animations 3ème âge en la renommant régie d'avances du service Pôle Séniors et loisirs retraités.

De plis, il convient d'ajouter dans les menues dépenses la ligne « autres matières et fournitures « 6068 » afin de répondre aux nécessités du service.

ajouté sur le site de la ville le : 24 juin 2025

Intervention de Mme Rolly
Pourriez-vous nous expliquer ce qui justifie la différence de loyer sur la convention d'occupation du domaine public sur Romain Rolland avec SFR et pareil sur la mairie également pour SFR ? Il s'agit des N°2 025-23 et N°2 025-24.

Intervention de M. le Maire
La différence est sans doute due à la taille de la parcelle. Mme Rolly, nous vérifierons cette information et nous vous la ferons passer par écrit.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

La séance est levée à 23h30

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 28 avril 2025

Frédéric PETITTA
Maire Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Patricia BARTOLI
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance